

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
Ministère de l'Économie et des Finances



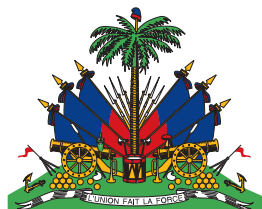
PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENT 2014-2016 ET SON CADRE

>> VERS UNE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET ÉQUILIBRÉE
DE L'ÉCONOMIE ET UNE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI

>> PAYS ÉMERGENT EN 2030





GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENT 2014-2016 ET SON CADRE

>> VERS UNE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET ÉQUILIBRÉE
DE L'ÉCONOMIE ET UNE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ

OUTIL DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI

>> PAYS ÉMERGENT EN 2030

Juin 2013

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX	2
LISTE DES GRAPHIQUES	2
LISTE DES SCHÉMAS	2
LISTE DES CARTES	2
LISTE DES SIGLES	3
AVANT-PROPOS: MOT DU PREMIER MINISTRE	4
INTRODUCTION	8
PARTIE 1 / LE CADRE TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT	12
1 . LA SITUATION DE RÉFÉRENCE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL	15
2 . L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ	18
2.1 Un indice du développement humain amélioré	21
2.2 La problématique de la très forte inégalité des revenus en Haïti	21
2.3 L'indice de pauvreté multidimensionnelle	22
2.4 Une grande disparité de l'emploi à travers les départements	23
2.5 La situation de pauvreté des quartiers dits précaires	24
2.6 Des revenus trop faibles pour couvrir les besoins	24
2.7 De l'assistance sociale à la protection sociale	24
2.8 La situation des objectifs du millénaire pour le développement	24
2.9 Les dépenses de lutte contre la pauvreté	26
2.10 L'impact des investissements dans le cadre de la mise en œuvre du DSNCRP (2008-2010)	27
3 . LE NOUVEAU CADRE DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION ET DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT	28
4 . LES GRANDES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT	33
4.1. La vision à long terme	35
4.2. Les grands choix stratégiques	35
4.3. Les Grands Chantiers pour l'avenir	35
4.4. Les priorités d'intervention du gouvernement pour la période	38
4.5. L'évaluation des résultats	40
5 . LES GRANDES ORIENTATIONS MACROÉCONOMIQUES POUR 2014-2016	41
5.1. L'option en faveur de la construction d'une nouvelle économie	43
5.2. Le choix d'une trajectoire de croissance accélérée	44
5.3. La consolidation et la construction des « moteurs » de croissance	44
5.4. La mise en place des bases de la compétitivité	44
5.5. Les orientations de la politique monétaire	45
5.6. Les grandes lignes de la politique de l'emploi	45
5.7. L'effort de promotion d'une nouvelle politique commerciale	45
5.8. L'évaluation des résultats	45
6 . LES OBJECTIFS DES PROGRAMMES DU PSDH	46
6.1 Le Grand Chantier de la refondation territoriale	48
6.2 Le Grand Chantier de la refondation économique	58
6.3 Le Grand Chantier de la refondation sociale	67
6.4 Le Grand Chantier de la refondation institutionnelle	78
7 . LES GRANDES LIGNES DE LA STRATÉGIE DE FINANCEMENT	85
7.1 La mise en œuvre d'une fiscalité en harmonie avec les visées stratégiques	87
7.2 L'élargissement de l'assiette fiscale et une perception plus efficace	88
7.3 La constitution de leviers financiers par l'exploitation de potentiels économiques reconnus	88
7.4 L'appel à l'investissement privé étranger et national dans le domaine des équipements et des infrastructures	89
7.5 La nécessaire augmentation du volume de l'appui budgétaire	89
7.6 La rationalisation des avantages fiscaux octroyés	90
7.7 La négociation des taxes générées par les Haïtiens vivant à l'étranger	90
7.8 Le financement par l'endettement	90
8 . LES PRINCIPAUX PARAMÈTRES DE LA MISE EN ŒUVRE, DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION DU CADRE TRIENNAL	91
8.1. Le nouveau mécanisme de suivi de la mise en œuvre du PSDH et du cadre triennal	94
8.2. Le nouveau mécanisme de coordination de l'aide externe	94
8.3. Le nouveau système d'information sur le développement	95
8.4. Les enjeux, défis et risques du Programme Triennal d'Investissement 2014-2016	95
PARTIE 2 / LE PROGRAMME TRIENNAL D'INVESTISSEMENT 2014-2016	97
1. PROJETS POUR LA REFONDATION TERRITORIALE	
2. PROJETS POUR LA REFONDATION ÉCONOMIQUE	
3. PROJETS POUR LA REFONDATION SOCIALE	
4. PROJETS POUR LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE	

Liste des graphiques

Graphique 1 :	Indice de développement humain : tendances de 1980 à 2010	21
Graphique 2 :	Indice de développement humain ajusté aux inégalités	21
Graphique 3 :	Comparaison de mesures de pauvreté	22
Graphique 4 :	Contribution de chaque indicateur dans le MPI	22
Graphique 5 :	Contribution de chaque indicateur dans le MPI selon le milieu urbain, rural et national	22
Graphique 6 :	Carte de taux de pauvreté par région	23
Graphique 7 :	Proportion de sans-emploi en fonction des régions	23
Graphique 8 :	Proportion de personnes non occupées en fonction des régions	24

Liste des schémas

Schéma 1 :	Les principaux outils de planification et de programmation des investissements publics	30
Schéma 2A :	Le nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement	31
Schéma 2B :	Le nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement	32
Schéma 3A :	Les Grands Chantiers pour le relèvement et le développement d’Haïti	37
Schéma 3B :	Les Grands Chantiers et les programmes pour le relèvement et le développement d’Haïti	38
Schéma 4 :	Les programmes et les sous-programmes du Grand Chantier de la refondation territoriale	50
Schéma 5 :	Les programmes et les sous-programmes du Grand Chantier de la refondation économique	60
Schéma 6 :	Les programmes et les sous-programmes du Grand Chantier de la refondation sociale	69
Schéma 7 :	Les programmes et les sous-programmes du Grand Chantier de la refondation institutionnelle	80

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Mesures de la pauvreté pour Haïti en 2001, 2006 et 2008	20
Tableau 2 :	Estimation du taux de pauvreté 2010-2011	20
Tableau 3 :	Pauvreté multidimensionnelle par région géographique	23
Tableau 4 :	Proportion des revenus mensuels de moins de 1000 gourdes par région	24
Tableau 5 :	La situation des OMD en Haïti	25
Tableau 6 :	Évolution de quelques indicateurs des OMD (1990-2008/09)	25
Tableau 7 :	Évolution des crédits et dépenses de lutte contre la pauvreté sur la période 2007-2008 à 2012-2013 (en milliers de gourdes)	26
Tableau 8 :	Les objectifs généraux des priorités d’intervention du gouvernement sur la période	39
Tableau 9 :	La matrice des indicateurs globaux de développement	40
Tableau 10 :	Indicateurs macroéconomiques 2012-2016	45
Tableau 11 :	Matrice des résultats escomptés du Grand Chantier de la refondation territoriale	52
Tableau 12 :	Matrice des résultats escomptés du Grand Chantier de la refondation économique	62
Tableau 13 :	Matrice des résultats escomptés du Grand Chantier de la refondation sociale	71
Tableau 14 :	Matrice des résultats escomptés du Grand Chantier de la refondation institutionnelle	82
Tableau 15 :	Synthèse du Programme Triennal d’Investissement 2014-2016	100
Tableau 16 :	Grand Chantier n° 1 : La refondation territoriale	
Tableau 17 :	Grand Chantier n° 2 : La refondation économique	
Tableau 18 :	Grand Chantier n° 3 : La refondation sociale	
Tableau 19 :	Grand Chantier n° 4 : La refondation institutionnelle	

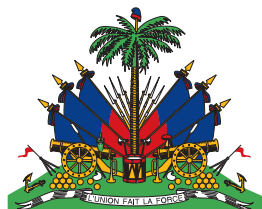
Liste des cartes

Carte 1 :	Carte générale d’Haïti	11
-----------	------------------------------	----

Liste des sigles

APD	Aide publique au développement
BID	Banque Interaméricaine de Développement
BRH	Banque de la République d’Haïti
CAL	Centre de Santé avec Lits
CEP	Conseil Électoral Provisoire/Permanent
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CIRH	Commission Intérimaire pour la Reconstruction d’Haïti
CLAC	Centre de Lecture et d’Animation Culturelle
CNSA	Coordination nationale de la sécurité alimentaire
CSC/CA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
CSL	Centre de Santé sans Lits
CSPJ	Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire
DCP	Dispositif de concentration de poissons
DSNCRP	Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté
ECVH	Enquête sur les Conditions de Vie en Haïti (IHSI).
EFACAP	École Fondamentale d’Application et de Certification d’Aptitudes Professionnelles
EMMUS	Enquête mortalité, morbidité, et utilisation des services
ENAPP	École Nationale d’Administration et de Politiques Publiques
ENSA	Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire (CNSA)
FMI	Fonds Monétaire International
FPT	Formation professionnelle et technique
HCR	Hôpital Communautaire de Référence
HIMO	Haute intensité de main-d’oeuvre
HR	Hôpital de Référence
IDH	Indice de développement humain
IDHI	Indice de développement humain ajusté aux inégalités
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d’Informatique
INFP	Institut National de Formation Professionnelle (et Technique)
IPC	Indice des prix à la consommation
IPM	Indice de pauvreté multidimensionnelle
KWh	Kilowattheure
LAPOP	Latin American Public Opinion Project
LNBTp	Laboratoire National du Bâtiment et des Travaux Publics
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail

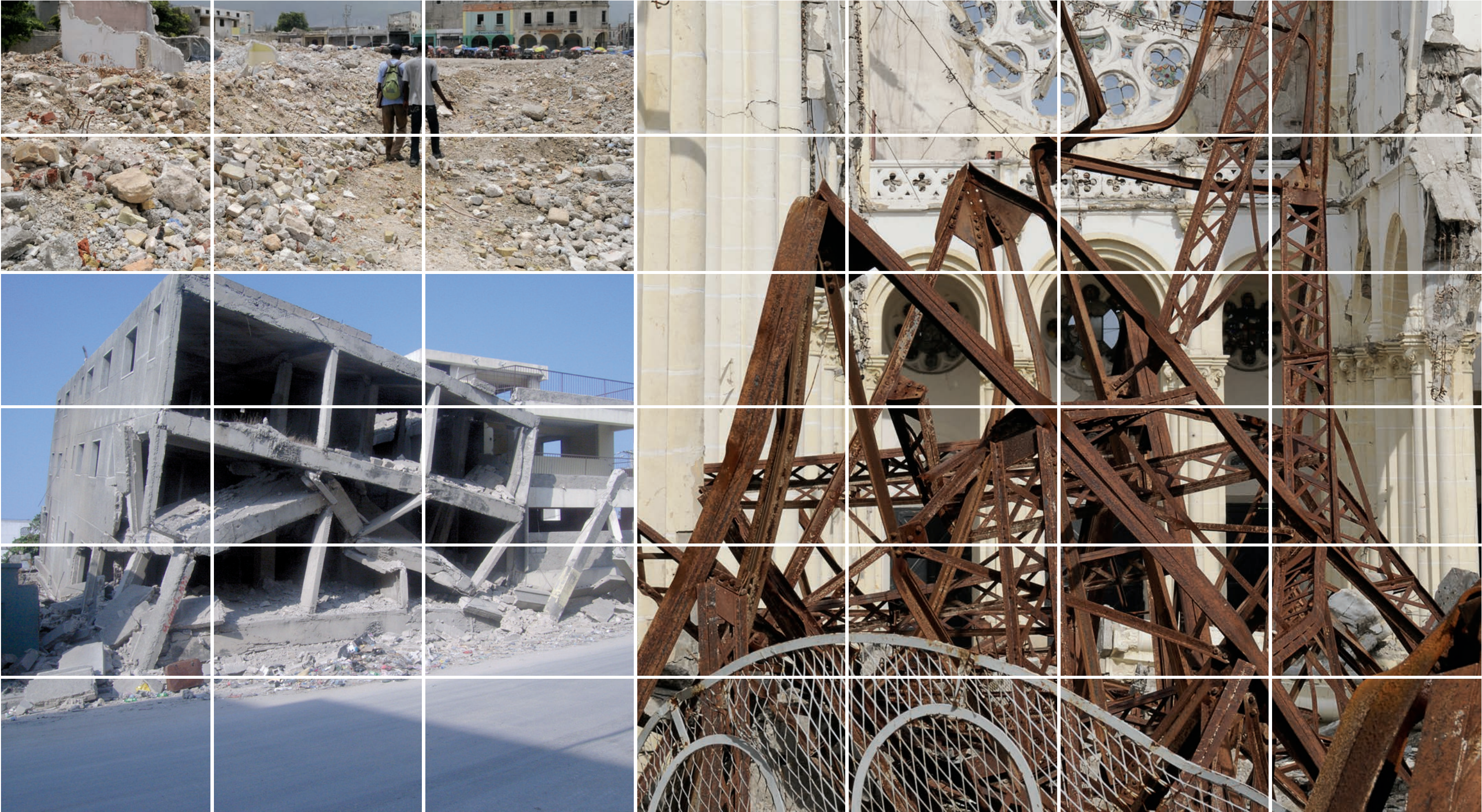
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme
MEF	Ministère de l’Économie et des Finances
Mercosur	Marché commun du Sud
MGAE	Module Gestion de l’aide externe
MICT	Ministère de l’Intérieur et des Collectivités Territoriales
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation en Haïti
MJSAC	Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l’Action Civique
MJSP	Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique
MPCE	Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
OHSS	Office Haïtien du Sport Scolaire
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONPES	Observatoire National de la Pauvreté et de l’Exclusion Sociale
OPC	Office de Protection du Citoyen
PARDH	Plan d’Action pour le Relèvement et le Développement d’Haïti
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d’Investissement Public
PME	Petite et moyenne entreprise
PNH	Police Nationale d’Haïti
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	Partenariat public-privé
PPTE	Pays pauvre très endetté
PSDH	Plan Stratégique de Développement d’Haïti
PTI	Programme Triennal d’Investissement
SE/CISMO	Secrétariat Exécutif - Commission Intersectorielle de Coordination de la Mise en Œuvre
SYSGEP	Système de gestion de l’information sur les programmes et projets d’investissement
TCA	Taxe sur le chiffre d’affaires
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEH	Université d’État d’Haïti
UEP	Unité d’Études et de Programmation
USD	United States Dollar

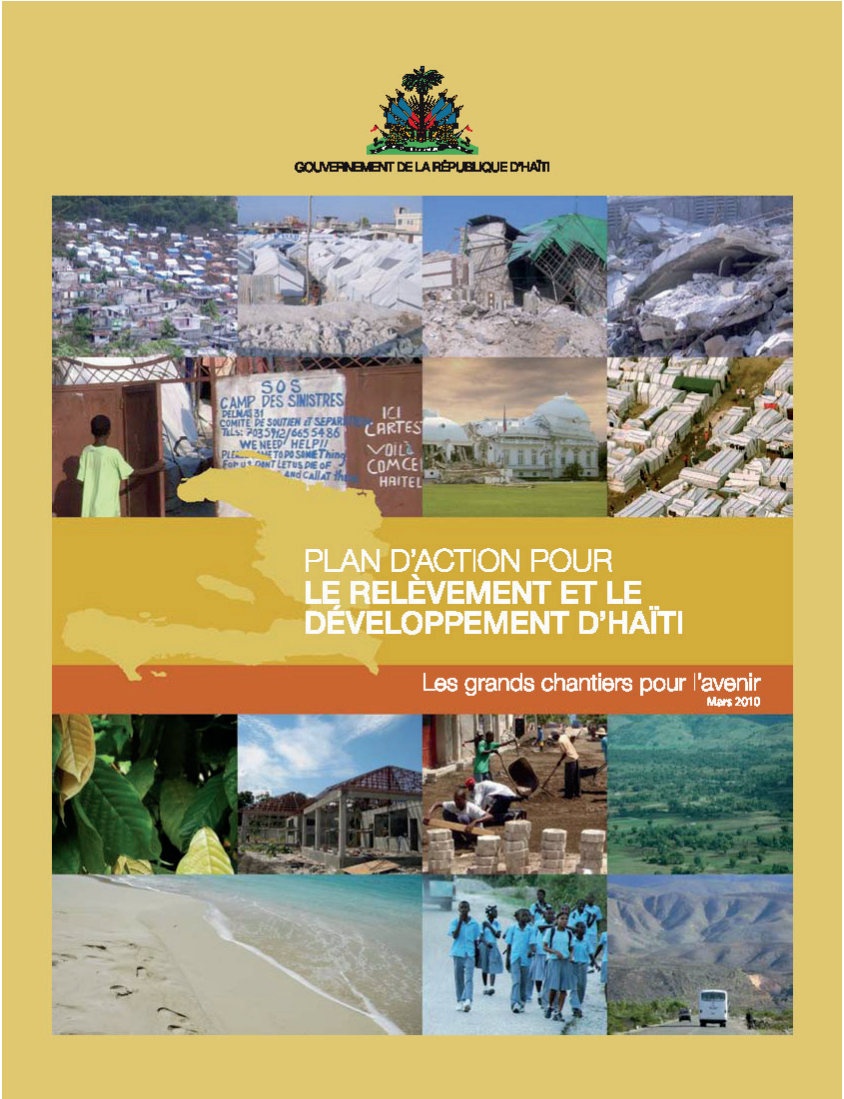


GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



>> AVANT-PROPOS:
MOT DU PREMIER MINISTRE





>> AVANT-PROPOS : MOT DU PREMIER MINISTRE

Chères citoyennes et chers citoyens,

Haïti est engagée sur la voie du changement. Lors de la présentation de l'*Énoncé de Politique Générale* du Gouvernement au Parlement haïtien en 2012, et par devant toute la nation, je vous ai fait part de mon intention de tout mettre en œuvre pour rebâtir Haïti, pour mettre le pays en chantier. Je vous disais également que le sursaut national était possible et qu'il nous appartenait, à nous tous, de prendre les décisions et d'agir pour mettre enfin Haïti sur le chemin du progrès. Et pour ce faire, nous avons un plan: le *Plan Stratégique de Développement d'Haïti*.

Ce Plan veut faire d'Haïti un pays émergent d'ici 2030. Réalisé par nous-mêmes et pour nous-mêmes, sur la base de notre vision et d'orientations nationales de développement, de nos forces et de nos faiblesses, il constitue notre feuille de route à long terme afin d'améliorer significativement et durablement les conditions et le cadre de vie de la population, de chaque Haïtien et Haïtienne.

Aujourd'hui, nous devons refonder Haïti à partir des quatre piliers du développement durable. Nous devons :

- » œuvrer à une croissance économique forte construite autour de la valorisation des potentiels agricoles, manufacturiers et touristiques nationaux, de la création d'entreprises et de l'investissement direct étranger pour notre refondation économique;
- » agir dans le cadre d'un développement équilibré du territoire et d'une gestion économe des ressources naturelles et de la biodiversité pour notre refondation territoriale;
- » dégager des ressources permettant l'épanouissement de tous, la cohésion sociale, la solidarité entre régions et groupes sociaux et la préservation de l'identité culturelle pour notre refondation sociale, et

- » rendre les institutions et administrations publiques plus attentives aux besoins de la population, notamment des plus démunis, plus responsables et justes vis-à-vis d'elle, pour notre refondation institutionnelle.

Pour initier les changements désirés et mieux orienter et coordonner les investissements dans le pays, nous devons cependant préciser nos intentions à court terme. C'est ce que présente le cadre triennal de développement et le programme triennal d'investissement inclus dans ce document. S'appuyant sur une lecture franche et honnête de notre réalité et sur les acquis récents de notre gouvernance, il intègre les éléments traditionnels de croissance économique et de réduction de la pauvreté de façon à maintenir notre stabilité économique, sociale et politique, avec des orientations novatrices aux chapitres de la structuration des territoires, des partenariats économiques à mettre en place, de la redistribution sociale et de la gouvernance de l'État, de façon à accélérer l'essor de notre développement.

Plus spécifiquement, le présent document décrit les orientations, les choix et les chantiers que nous devons mettre en œuvre pour une croissance économique rapide et durable visant la création de nombreux emplois, la réduction de la pauvreté sous toutes ses formes et la constitution d'une classe moyenne large et solide, pour une répartition équilibrée des fruits de la croissance sur l'ensemble du territoire et pour une mise en place d'un État de droit assurant la justice et la sécurité pour tous. Il détaille aussi les projets prioritaires à mettre en œuvre à court terme pour mettre le pays définitivement sur la voie du renouveau tout en maintenant et en élargissant les acquis sociaux récents. Il constitue enfin le guide qui permettra d'insérer Haïti dans le circuit du commerce international et de jouer, comme il se doit, son rôle dans la Caraïbe.



En clair, le présent document étudie l’environnement à construire pour sortir Haïti de l’assistance internationale et améliorer graduellement le cadre et les conditions de vie dans le pays. Il décrit les voies et moyens pour faire d’Haïti un pays émergent d’ici 20 ans en prenant en compte les nombreux défis auxquels nous sommes confrontés : risques majeurs, dégradation de l’environnement, pauvreté, inégalités sociales, chômage endémique, marché informel considérable, État fragile et gouvernance territoriale faible notamment.

Cette réflexion s’inscrit tout naturellement dans une stratégie visant une croissance accélérée et équilibrée de l’économie et une réduction de la pauvreté de façon à répondre aux attentes légitimes de la population. Pour cela, il est nécessaire de lui adjoindre des mesures concrètes : territoriales, économiques, sociales, institutionnelles, se traduisant dans un programme exhaustif, courageux et ambitieux, à mettre en œuvre sur un horizon de trois ans. Ce document est spécial en ce sens que c’est la première fois que le gouvernement haïtien planifie les investissements sur trois ans à partir d’une vision à long terme.

Nos partenaires du développement de la communauté internationale et des bailleurs de fonds ont un rôle important à jouer dans l’atteinte de nos objectifs, dans le développement et l’aménagement de notre pays. Le présent *Programme Triennal d’Investissement 2014-2016 et son cadre*, leur permettra d’inscrire leurs interventions à l’intérieur d’un ensemble préétabli garant d’une plus grande durabilité et efficience.

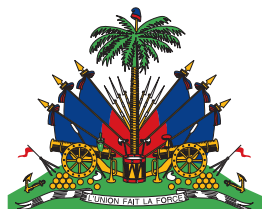
En tant que Premier Ministre, je m’engage à exercer tout le leadership requis pour la mise en œuvre du présent *Programme Triennal d’Investissement 2014-2016*. Plus spécifiquement, je m’engage à orienter l’action de l’administration publique sur sa mise en œuvre effective et je m’engage à intervenir activement dans la recherche de financement conséquent pour l’atteinte des objectifs nationaux.

Enfin, ce document est le fruit d’un processus participatif qui a intégré tous les secteurs du gouvernement et qui a été piloté par un comité conjoint MPCE-MEF sur la base d’une feuille de route précise. Je tiens à exprimer ici ma profonde gratitude à tous ceux et celles qui ont participé à ce processus, incluant les participants aux tables rondes et ateliers de travail mis en place qui se sont associés à cette initiative pour le renouveau d’Haïti et qui y ont apporté leur enthousiasme et leur passion de la chose publique.

Chers amis, je le répète encore, fwa sa, *fok pep la jwenn*, Ayiti ap vanse.

Laurent Salvador Lamothe
Premier Ministre de la République d’Haïti et
Ministre de la Planification et de la Coopération Externe





GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



>> INTRODUCTION



>> INTRODUCTION

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a créé en Haïti une situation sans précédent. Ses répercussions ont touché toutes les sphères et tous les secteurs de la société et se sont étendues bien au-delà des zones directement affectées. L'aide internationale s'est alors très rapidement mobilisée dans un élan spontané de solidarité et la communauté internationale a activement accompagné la population et le gouvernement haïtien. Par la suite, lors de la Conférence de New York du 31 mars 2010, les partenaires internationaux se sont engagés à appuyer rapidement la reconstruction d'Haïti et ont accepté le principe d'un accompagnement sur le long terme sur la base du *Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti* (PARDH) qui a été élaboré afin de présenter les grandes orientations nationales pour refonder Haïti sur de nouvelles bases tout en reconstruisant les zones dévastées.

Le PARDH a servi de guide aux autorités nationales et aux partenaires internationaux afin d'initier et de réaliser un ensemble de mesures d'urgence et de projets déclencheurs pour mettre Haïti sur la voie du changement et en faire un pays émergent en 2030. En parallèle, les autorités nationales ont élaboré un *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* (PARDH) afin de détailler les orientations du PARDH et d'inscrire toutes les politiques publiques dans un ensemble global cohérent jusqu'à une approche unique de programmation.

Le *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* présente le nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement d'Haïti, la vision et les orientations stratégiques de développement du pays, les quatre Grands Chantiers à mettre en place pour le relèvement et le développement d'Haïti, les programmes et sous-programmes à mettre en œuvre dans ce cadre, et les grandes lignes de sa stratégie de mise en œuvre. Ces choix

visent à faire d'Haïti un pays émergent en 2030 et témoignent d'une volonté manifeste des autorités de rechercher un développement équilibré et durable de manière à garantir et à maximiser les impacts des interventions programmées. Cette logique est maintenue pour les trois prochaines années dans ce document présentant successivement le cadre triennal de développement et le programme triennal d'investissement qui constituent les premiers instruments de mise en œuvre du PSDH.

La première partie de ce document présente le cadre triennal de développement. Ce cadre vise spécifiquement une croissance accélérée et équilibrée de l'économie et une réduction durable de la pauvreté. Il dessine la feuille de route que se donne le gouvernement sur la période pour se placer sur le chemin de sa cible. Il est également le véhicule à travers lequel le gouvernement structure la mise en œuvre de ses actions qui sont assorties d'indicateurs de résultats clairement formulés.

La deuxième partie du document présente le *Programme Triennal d'Investissement 2014-2016*. Plus spécifiquement, il détaille les projets qui seront mis en œuvre. Les projets retenus s'inscrivent simultanément en continuité : des actions entreprises dernièrement pour initier la refondation d'Haïti; des actions entreprises antérieurement dans le cadre du *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté* (DSNCRP) afin de réduire la pauvreté et l'exclusion sociale et de rencontrer les *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD); des mesures d'urgence post-Sandy, et des priorités gouvernementales sur la période.

La mise en œuvre du PSDH à travers ce premier cadre triennal de développement et ce premier programme triennal d'investissement se fera en conformité avec les principes de la *Déclaration de Paris* sur l'efficacité de l'aide au développement. Cette dernière prévoit notamment :

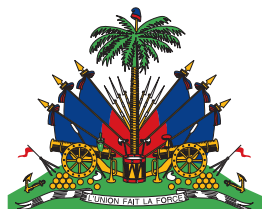
- » que les pays bénéficiaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement;
- » que les pays bénéficiaires assurent la coordination de l'action à l'appui du développement, et
- » que les donateurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement.

Des outils de planification, de programmation et de gestion du développement sont déjà disponibles à cet effet et des mécanismes de coordination, de suivi et d'évaluation sont déjà en place. D'autres le seront prochainement.





Carte 1 : CARTE GÉNÉRALE D'HAÏTI



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



>> PARTIE 1 / LE CADRE TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT

PARTIE



>> PARTIE 1 / LE CADRE TRIENNAL DE DÉVELOPPEMENT

Le *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* guidera l'action publique et privée au cours des 20 prochaines années, incluant celle des partenaires internationaux. Toutefois, les visées du PSDH sont à long terme et nécessiteront pour les atteindre au moins sept cadres et programmes triennaux de mise en œuvre. Les actions priorisées dans ces derniers le seront sur la base de leur contexte d'intervention spécifique et des priorités gouvernementales relatives à chaque période. Il en est ainsi pour le présent cadre triennal de développement.

Des efforts importants ont été consentis au cours des dernières années afin d'amorcer un redressement économique et social significatif. Bien que la mise en place de certaines conditions de base au développement du pays ait été initiée, beaucoup reste encore à faire, notamment au chapitre de la réduction de la pauvreté. Afin de guider les choix, il faut préciser les principales contraintes au développement du pays et appréhender la situation de la pauvreté en Haïti.

Des efforts importants ont également été consentis dernièrement afin de déterminer les orientations à long terme de développement du pays et de préciser le cadre de planification, de programmation et de gestion du développement requis afin de guider l'identification des projets à mettre en œuvre, d'accroître la cohérence des interventions, de faciliter la coordination et l'évaluation de leur mise en œuvre et de permettre la mise en place graduelle d'une approche programme. Les résultats de ces efforts nationaux sont aujourd'hui des acquis sur lesquels il faut construire afin de refonder les bases du développement du pays.

Des choix s'imposent afin de mettre le pays sur la voie des changements désirés. Tout ne peut être fait en même temps dans un contexte budgétaire limitant. Il faut préciser les orientations économiques sur la période et accroître les moyens pour les rencontrer, notamment sur le plan du financement et de la gestion des interventions. Et il faut détailler les priorités d'intervention de façon à guider l'action publique et privée.

Les autorités nationales ont déjà énoncé les cinq priorités gouvernementales sur la période qui ciblent respectivement l'éducation et le développement humain et social, l'environnement et l'aménagement du territoire, l'économie et l'emploi, l'énergie ainsi que l'état de droit et la démocratie. La mise en œuvre des mesures d'urgence post-Sandy est également au centre des préoccupations gouvernementales. La mise en œuvre des projets y relatifs, tant aux priorités gouvernementales qu'aux mesures d'urgence post-Sandy, doit occuper une place importante dans le programmation des investissements publics au cours des prochaines années.

Plus spécifiquement, au cours des deux dernières années, plusieurs projets ont ciblé l'accroissement de l'accès aux services sociaux de base, notamment pour les plus démunis. Ces efforts doivent être poursuivis et élargis. Pour concrétiser la vision de développement du pays, il faut aussi aujourd'hui et très rapidement accroître les investissements en Haïti, notamment ceux étrangers, de façon à accroître le niveau du produit intérieur brut (PIB) per capita, à créer des emplois et à élever le revenu moyen de la population, seuls garants à court, moyen et long termes d'un développement équilibré et durable. La protection et valorisation de l'environnement et le renforcement de l'état de droit sont aussi des incontournables.

Le présent cadre triennal de développement présente ainsi :

- » la situation de référence du développement économique et social du pays;
- » l'état de la pauvreté;
- » le nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement;
- » les grandes orientations du développement à long terme et les priorités gouvernementales sur la période;
- » les grandes orientations macroéconomiques pour 2014-2016;
- » les objectifs des programmes du PSDH;
- » la stratégie de financement, et
- » les principaux paramètres de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du cadre triennal, incluant les enjeux, défis et risques de la mise en œuvre.

Enfin, des matrices d'indicateurs de résultats précisent les effets attendus de la mise en œuvre du cadre triennal de développement et du programme triennal d'investissement et les cibles annuelles sur la période.





GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



LA SITUATION DE RÉFÉRENCE
DU DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL



CHAPITRE



1 >> LA SITUATION DE RÉFÉRENCE DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Depuis 2006, des efforts importants sont consentis par les autorités haïtiennes avec le concours de la communauté internationale afin de mettre en place certaines conditions de base au développement du pays et d’amorcer un redressement économique et social significatif. Entre 2006 et 2007, l’économie haïtienne s’était placée sur une trajectoire de croissance accélérée. Beaucoup restait à faire et, malgré les impacts des quatre ouragans successifs qui ont frappé Haïti en 2008, le pays a affiché, pour l’année fiscale 2008-2009, un taux de croissance de 2,9 %, qui a été le plus élevé de la Caraïbe. Parmi les principaux acquis d’avant le séisme, notons :

- » la mise en place et le renforcement d’institutions démocratiques;
- » l’amélioration de la sécurité publique;
- » l’assainissement du cadre macroéconomique;
- » l’atteinte par Haïti du point d’achèvement au titre des initiatives *Facilités élargies pour la réduction de la pauvreté et la croissance et pour les Pays pauvres très endettés*, ayant conduit à l’annulation de plus de 1,2 milliard de dollars de dette externe;
- » le renforcement de la lutte contre la corruption;
- » le renforcement du contrôle budgétaire et le lancement du processus de réforme budgétaire, et
- » le renforcement des organes de perception et l’augmentation sensible des recettes fiscales.

Ces premiers pas importants vers le saut qualitatif recherché pour un développement durable du pays étaient des conséquences directes, d’une part, du suivi depuis 2006 d’une politique macroéconomique dite de stabilisation et, d’autre part, de la formulation et de la mise en œuvre de la *Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté* (DSNCRP 2008-2010) adoptée par le gouvernement en septembre 2007.

Début 2010, une seconde *Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté* (DSNCRP 2010-2013) était en cours d’élaboration. Il était prévu que ses objectifs cibleraient la poursuite des actions structurantes engagées précédemment, tout en recherchant une croissance de plus en plus accélérée de l’économie, et un accroissement significatif des investissements dans le social, particulièrement en santé et en éducation.

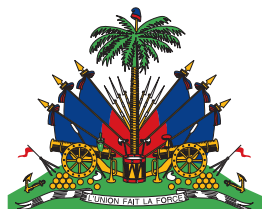
Mais le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a complètement changé la donne. Ses effets ont été particulièrement dévastateurs en raison de l’hypercentralisation autour de la « République de Port au Prince ». Beaucoup a été fait depuis pour satisfaire des besoins de la population ou pour mettre le pays sur la voie des changements désirés. C’est le cas notamment aux chapitres de l’accès aux services sociaux de base, de la mise en place des infrastructures requises au développement économique et social et du développement du tourisme.

Bien entendu, la situation actuelle du développement d’Haïti présente encore de nombreux défis à relever. Plus spécifiquement, elle se caractérise principalement par :

- » une utilisation désordonnée du territoire;
- » un patrimoine naturel et culturel dégradé et des ressources naturelles surexploitées;
- » des villes à reconstruire suite au séisme, et d’autres à restructurer;
- » des conditions d’habitat précaires;
- » des réseaux d’infrastructures productives desservant partiellement le pays;
- » une situation généralisée de sous-emploi et de chômage;
- » une croissance économique faible dans un contexte de forte croissance démographique ;
- » une insécurité alimentaire quasi permanente;
- » un sous-investissement dans les secteurs d’avenir créateurs de richesse et d’emplois;
- » une offre de services sociaux et de loisirs largement insuffisante par rapport aux besoins ;
- » une créativité culturelle non valorisée;
- » de fortes inégalités sociales;
- » des institutions démocratiques fragiles, et
- » une sous-administration des territoires et des populations.

Ces caractéristiques constituent aujourd’hui autant d’obstacles à l’émergence d’Haïti.





GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



>> L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ

CHAPITRE

2



2 >> L'ÉTAT DE LA PAUVRETÉ

L'évolution de la pauvreté en Haïti a été décrite par l'*Observatoire National de Pauvreté et d'Exclusion Sociale* (ONPES). Les textes qui suivent reprennent en partie ceux de l'ONPES.

L'évolution de la pauvreté en Haïti a été marquée par trois événements majeurs survenus au cours de l'année 2010, soit le séisme du 12 janvier, le cyclone Thomas en novembre et l'épidémie du choléra. Ces trois événements confirment la formation en Haïti d'un cercle vicieux qui se manifeste dans la récurrence de catastrophes naturelles qui frappent le pays à intervalles réguliers (les quatre cyclones de 2008) et le renforcement de sa vulnérabilité, principalement de celle des couches les plus pauvres de la population. Le séisme du 12 janvier est venu anihiler les efforts déployés au cours de l'année 2009 et qui s'étaient manifestés, après de longues années de décroissance ou de croissance très faible, en une croissance de l'ordre de 2,9 %. L'embellie annoncée de l'économie en 2009 était donc de courte durée puisque le séisme allait provoquer des pertes de l'ordre de 120 % du PIB et une chute de croissance de 5,1 %. Une récupération a été enregistrée dès 2010-2011 par une relance de l'économie avec un taux de croissance de 5,6 %. Mais, l'économie a repris sa tendance historique de croissance en se situant en 2011-2012 à 2,8 %, et est estimée à 3,4 % en 2012-2013. Cependant, les mesures de niveau de pauvreté demeurent encore préoccupantes.

Les estimations du taux de pauvreté extrême et absolue se présentent ainsi pour la dernière décennie :

Tableau 1 : Mesures de la pauvreté pour Haïti en 2001, 2006 et 2008

MESURES DE PAUVRETÉ	2001	2006	2008
Taux de pauvreté 1 USD par jour	62,25	47,6	44,8

Sources : ECVH/UNDP/ONPES (estimation à partir des données de LAPOP).

Tableau 2 : Estimation du taux de pauvreté 2010-2011

REVENU PAR JOUR	TAUX DE POPULATION EN SITUATION DE PAUVRETÉ EXTRÊME	SOURCES	ÉCHANTILLON
0,50 USD par jour	50,0 %	LAPOP (2010)	1 752
1,02 USD par jour	40,0 %	CNSA/ENSA (2011)	3 557
0,81 USD par jour	51,1 %	ONPES (2011)	4 402

Sources : Calcul à partir des données issues des institutions citées comme sources.

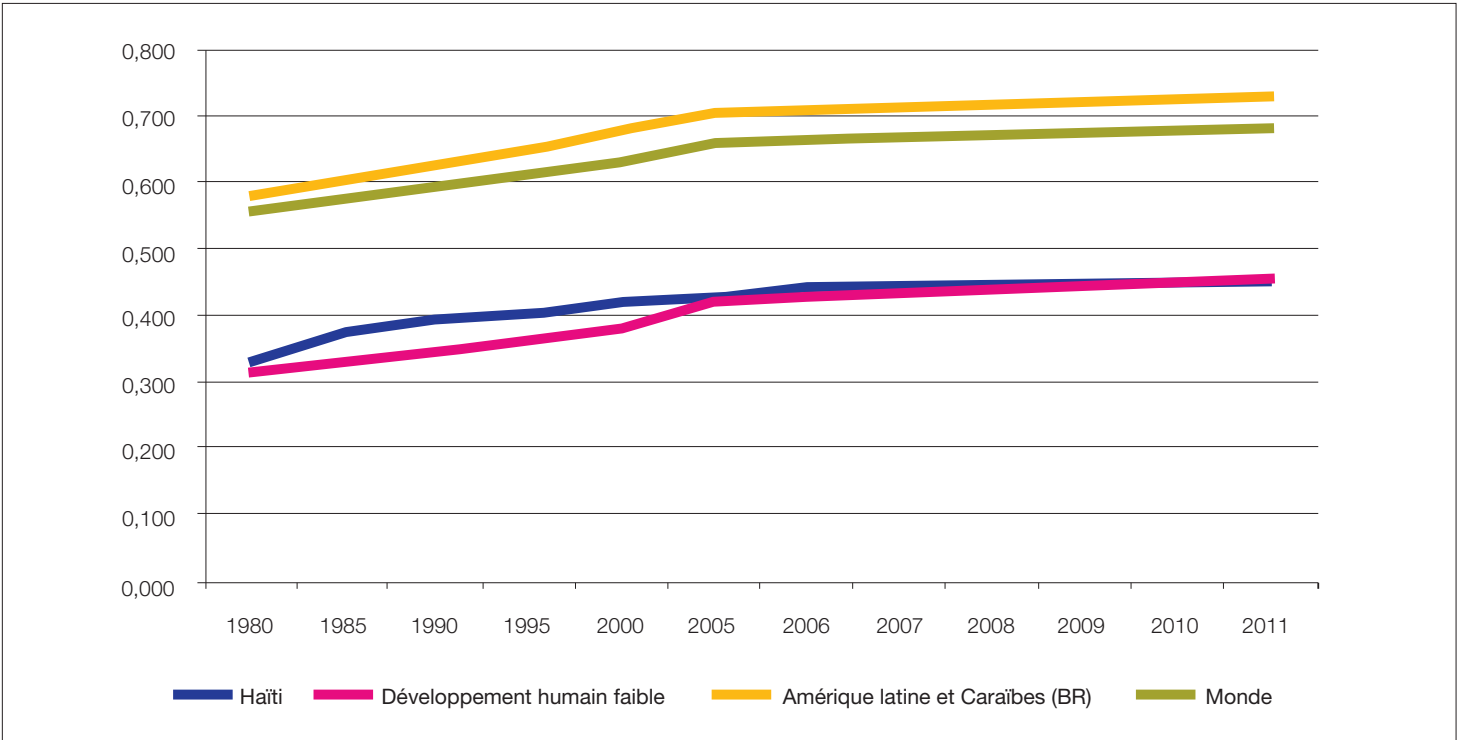


2.1. UN INDICE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN AMÉLIORÉ

Dans le *Rapport sur le Développement Humain* (PNUD 2011), Haïti accuse un indice de développement humain (IDH) de 0,452 sur une échelle de 0 à 1 et occupe la 158^e place dans le monde. Cet indice place Haïti parmi les pays à faible développement humain, le plus faible en Amérique latine et dans la Caraïbe (la République dominicaine a un IDH de 0,66).

Le pays a toutefois enregistré ces dernières années des progrès considérables quant à l'évolution de son IDH. Ce dernier s'est amélioré de 37 % de 1980 à 2011. Cette amélioration serait due aux progrès réalisés au niveau de l'accès aux services de santé et d'éducation. En effet, l'espérance de vie à la naissance se situe actuellement à 63 ans, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié s'est améliorée à 38 % et la couverture de soins prénatals se positionne à 90,5 %. Le taux de fréquentation scolaire au niveau des deux premiers cycles du fondamental est à 77 % selon les données préliminaires d'EMMUS V.

Graphique 1 : Indice de développement humain : tendances de 1980 à 2010



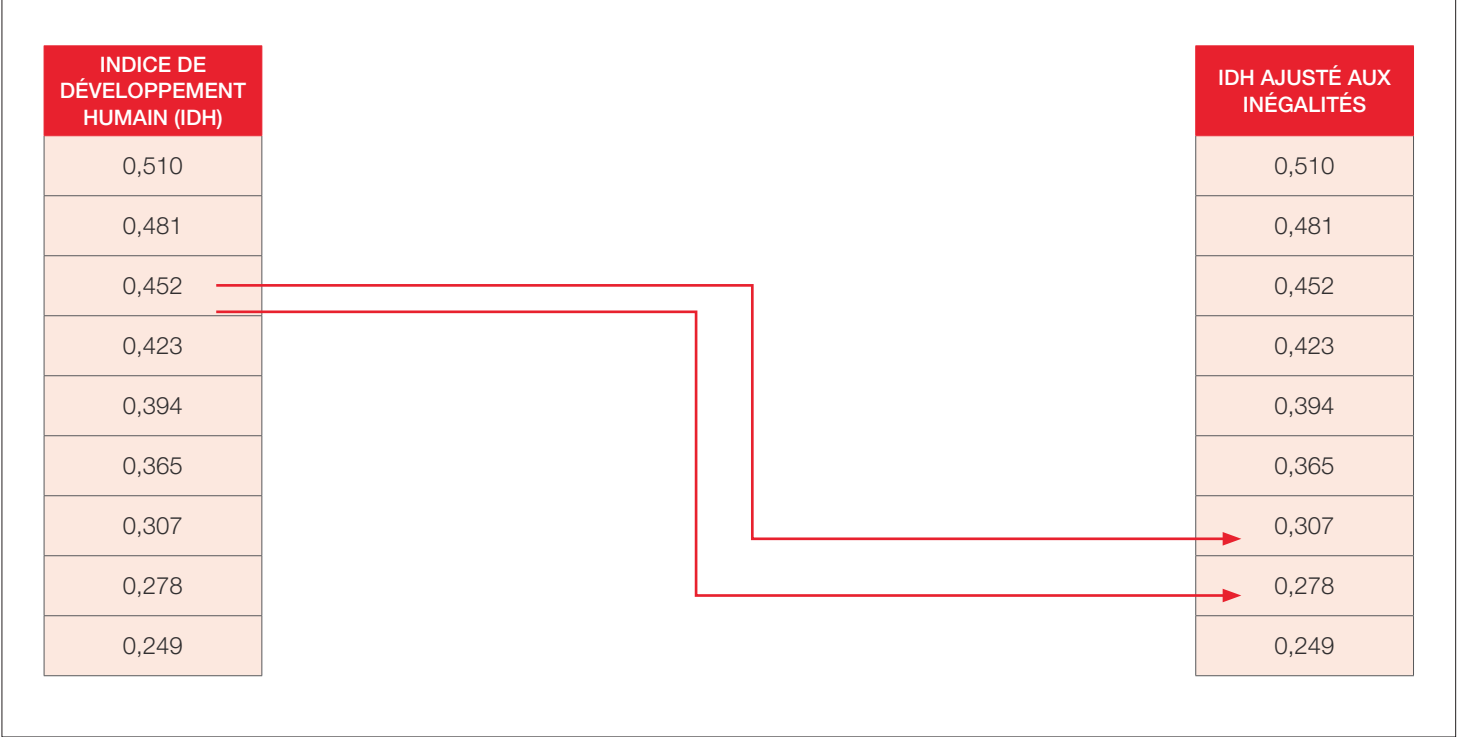
Source : UNDP 2011

2.2. LA PROBLÉMATIQUE DE LA TRÈS FORTE INÉGALITÉ DES REVENUS EN HAÏTI

Les bonnes performances du pays en matière d'indice de développement humain se relativisent lorsque les inégalités en vigueur dans les principales dimensions de la pauvreté qui sous-tendent le calcul de l'IDH, c'est-à-dire la santé, l'éducation et les revenus sont prises en compte. Ajusté aux inégalités, l'IDH du pays passe en effet de 0,452 à 0,278, ce qui représente un déficit de

0,274 et un déclin de 40 %, comme on peut le voir dans le tableau ci-dessous. La raison de ce faible indice est à chercher dans l'évolution du coefficient de Gini qui accuse, depuis des décennies, un niveau tellement élevé qu'Haïti passe pour le pays le plus inégalitaire de l'Amérique latine et de la Caraïbe.

Graphique 2: Indice de développement humain ajusté aux inégalités



Déjà, l'enquête ECVH de 2001 relevait une très forte concentration des revenus dans le pays : 40 % de la population les moins nantis vivaient avec seulement 5,9 % du revenu total tandis que les 20 % les plus riches en captaient 68 %. Les 20 % les plus pauvres détenaient seulement 1,4 % des revenus et les 2 % les plus riches disposaient

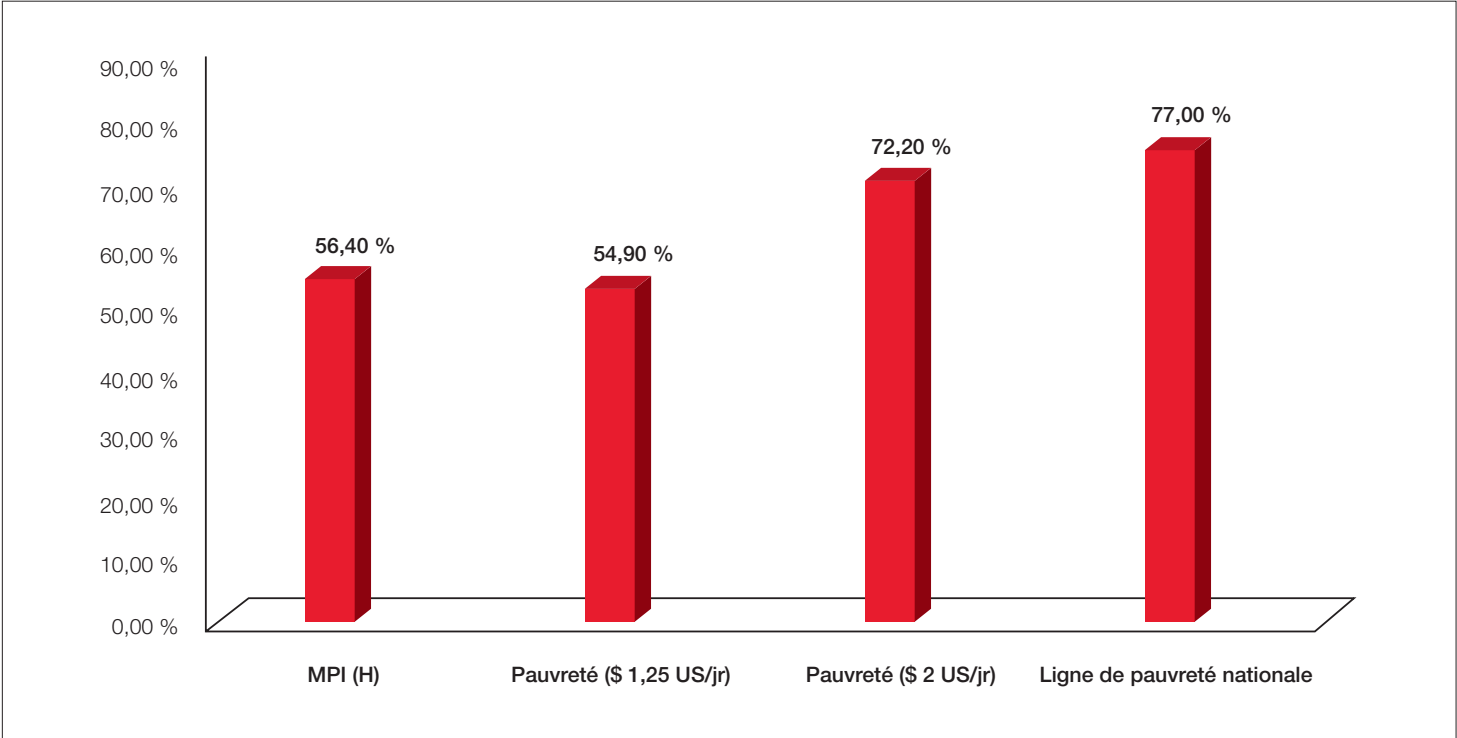
de 26 % du revenu total. Dix ans après, cette distribution inégalitaire du revenu n'a pas vraiment changé. Il s'agit donc d'une tendance lourde de la société haïtienne qui renforce les mécanismes de reproduction de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

2.3. L'INDICE DE PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE

L'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) mesure les manques multiples dont sont victimes les personnes les plus défavorisées. Cet indice va au-delà du revenu monétaire pour mesurer les manques simultanés (incidence) dont souffrent les pauvres dans les trois dimensions couvertes par l'indice de développement humain. Haïti affiche un IPM de 56,4 %¹, loin au-dessus du taux de pauvreté des pays de l'Amérique latine.

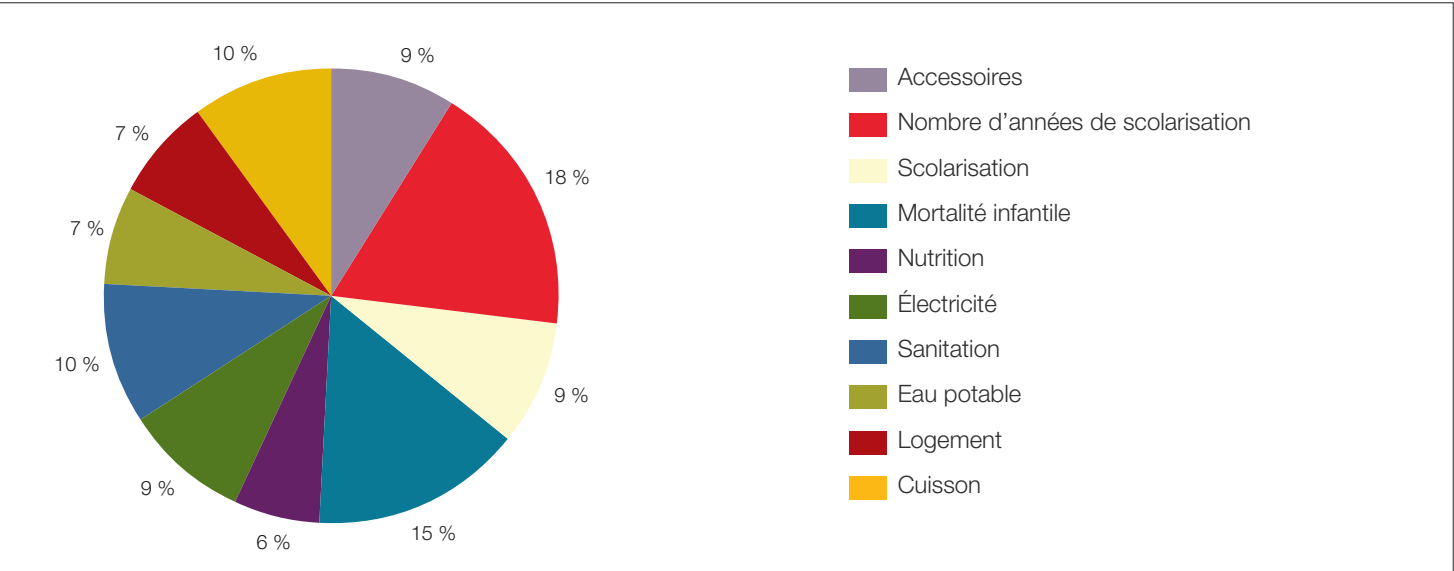
¹ Calcul à partir des données d'EMMUS IV. Nous devons faire remarquer que les données présentées ici relèvent de cette enquête. Par conséquent, les calculs de l'indice de pauvreté multidimensionnelle, se basant sur les données de l'EMMUS qui datent de 2006, ne reflètent pas vraiment la situation actuelle parce que les événements des années 2008 et 2010 ne sont pas pris en compte dans la détermination de l'indice. C'est la raison pour laquelle les données sur la pauvreté dimensionnelle sont confrontées à des enquêtes du CNSA, du LAPOP et de l'ONPES, qui elles datent de l'année 2011.

Graphique 3: Comparaison de mesures de pauvreté



La proportion de la population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle avec des carences en services environnementaux s'élève pour l'eau potable à 35,6%, pour le système d'assainissement amélioré à 52,2% et à 56,2% pour l'utilisation des combustibles modernes. Les graphiques et le tableau qui suivent présentent une comparaison des différentes mesures de la pauvreté, les incidences des différentes privations pour chacun des indicateurs, la composition de l'IPM et la décomposition par région (voir aussi l'encadré suivant sur une présentation plus exhaustive de la méthode appliquée à Haïti).

Graphique 4: Contribution de chaque indicateur dans le MPI



Graphique 5: Contribution de chaque indicateur dans le MPI selon le milieu urbain, rural et national

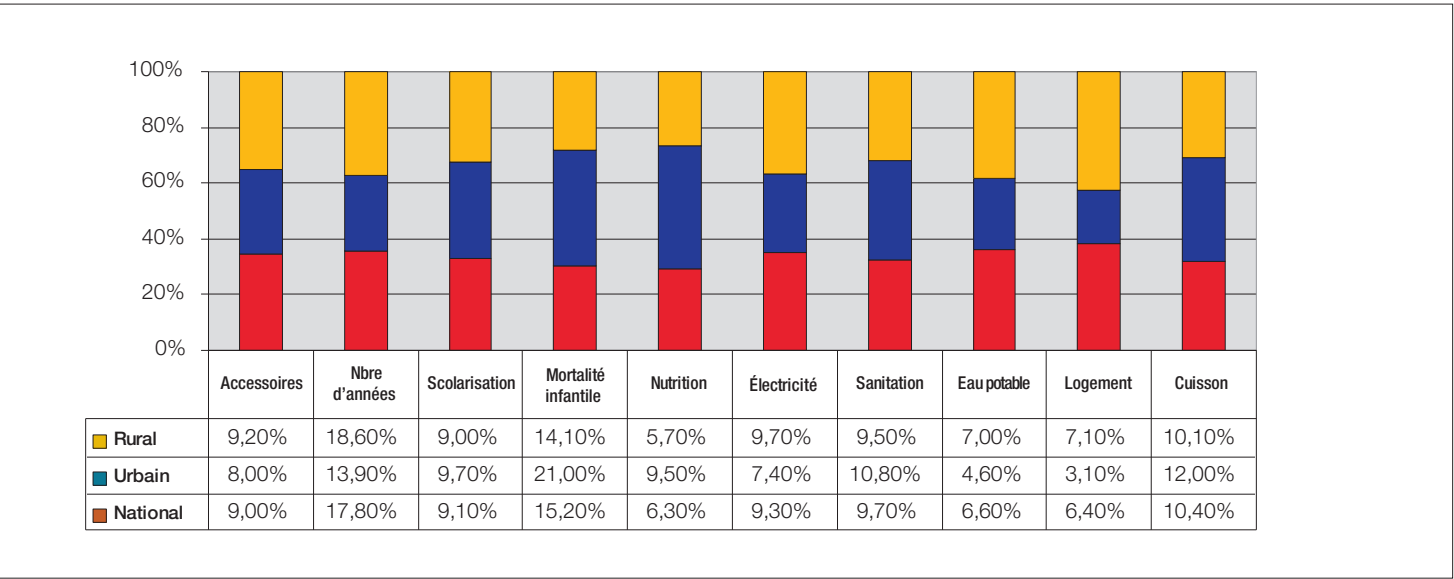


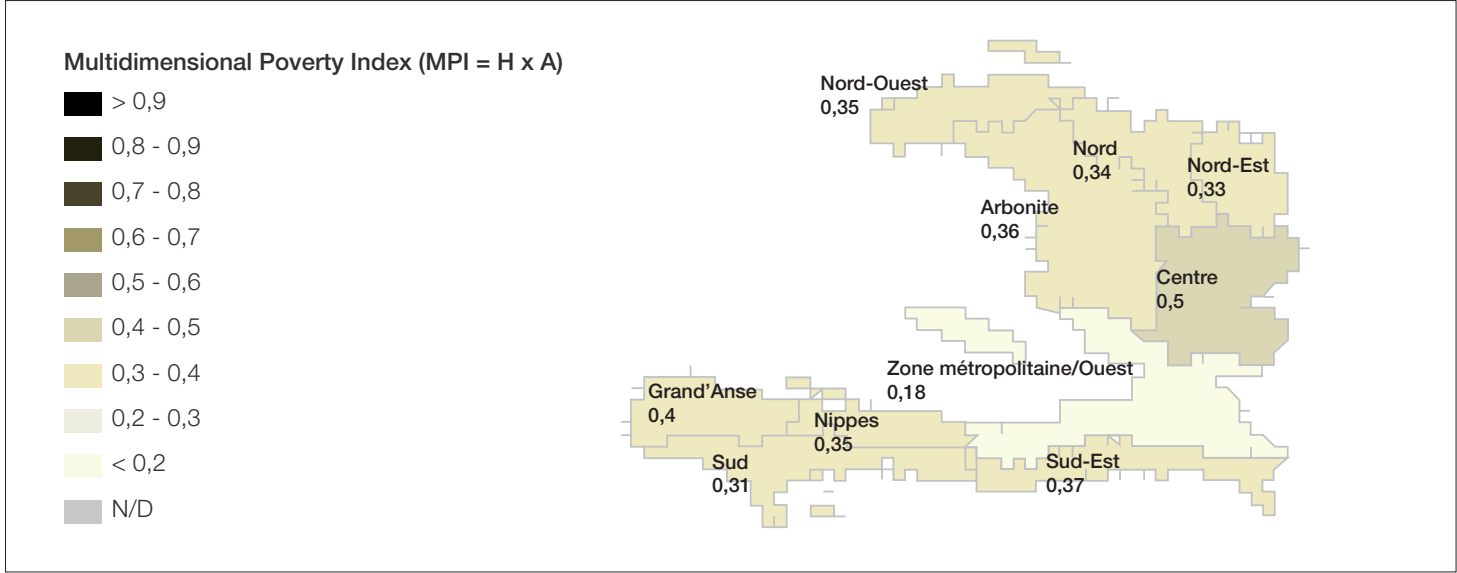
Tableau 3: Pauvreté multidimensionnelle par région géographique

RÉGION	% DE POPULATION	INDICE DE PAUVRETÉ MULTIDIMENSIONNELLE (MPI)	INDICE DE PAUVRETÉ (H)	INTENSITÉ MOYENNE DE LA PAUVRETÉ (A)	% DE POP VULNÉRABLE À LA PAUVRETÉ	% DE POP EN SITUATION DE PAUVRETÉ SÉVÈRE
Artibonite	16,2	0,357	66,7 %	53,5 %	19,2 %	40,3 %
Centre	8,4	0,499	84,1 %	59,4 %	10,6 %	61,0 %
Grande-Anse	4,2	0,398	72,3 %	55,0 %	18,9 %	45,4 %
AMP + reste Ouest	36,4	0,177	36,5 %	48,5 %	17,8 %	16,8 %
Nippes	2,7	0,349	67,0 %	52,1 %	24,1 %	38,8 %
Nord	9,8	0,343	62,3 %	55,1 %	19,3 %	36,8 %
Nord-Est	3,4	0,330	63,3 %	52,2 %	21,5 %	34,6 %
Nord-Ouest	6,0	0,345	66,9 %	51,7 %	20,7 %	36,2 %
Sud	7,2	0,310	58,8 %	52,7 %	24,2 %	32,1 %
Sud-Est	5,6	0,368	68,7 %	53,5 %	23,0 %	39,6 %

Le tableau 3 révèle que le département du Centre est celui qui affiche le plus fort pourcentage de population en situation de pauvreté sévère (61 %), suivi de la Grande-Anse avec 45,4 %, de l'Artibonite (40,3 %) et du Sud-Est (39,6 %).

En termes de vulnérabilité à la pauvreté, les départements du Sud, du Sud-Est et des Nippes accusent les plus forts taux. Le graphique présente la répartition géographique du taux de pauvreté par région selon l'analyse combinée de l'indice de pauvreté multidimensionnelle.

Graphique 6: Carte de taux de pauvreté par région

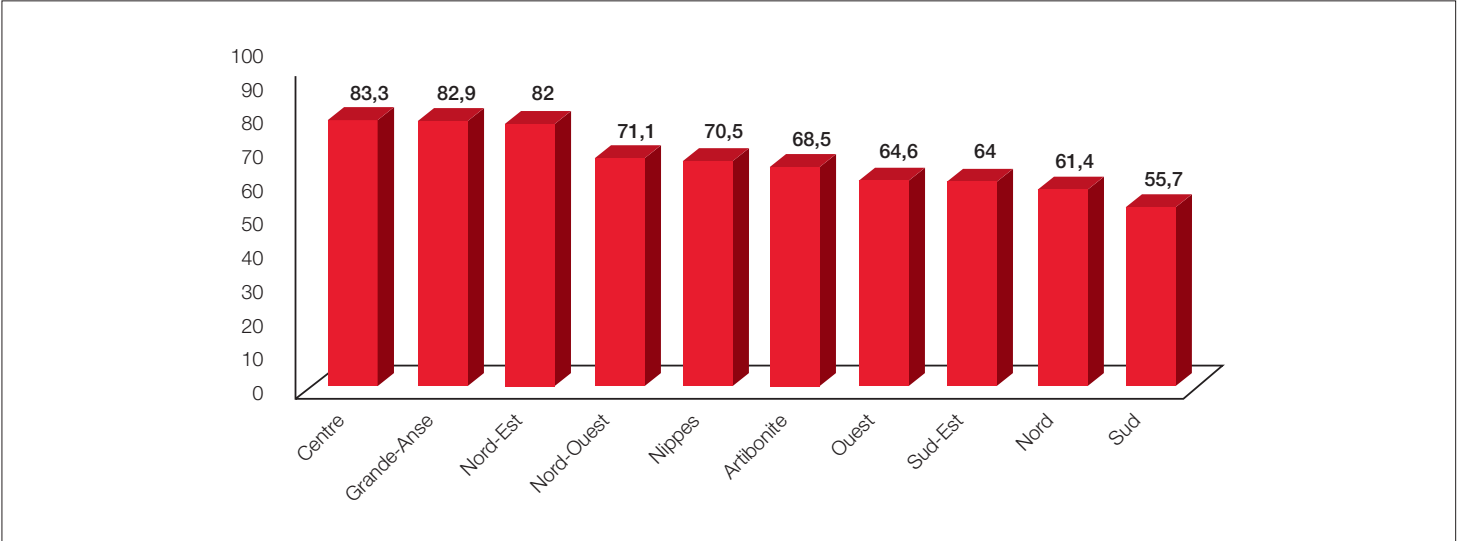


2.4 UNE GRANDE DISPARITÉ DE L'EMPLOI À TRAVERS LES DÉPARTEMENTS

Dans le cadre de ses travaux, l'ONPES a réalisé en 2011 une série d'enquêtes dont les résultats permettent d'évaluer les conditions de vie des ménages dans le contexte post-séisme. L'enquête sur les investissements du DSNCRP a été déployée dans les dix départements et dans les communes du pays. Elle présente un panorama de l'emploi et des revenus des ménages pour la période allant de 2007 à 2010. Selon les données collectées, il existe en matière d'emploi une grande disparité entre les départements. Alors

que les départements du Sud et du Nord accusent respectivement un taux d'emploi de 44,3 % et de 38,6 %, les départements du Nord-Est, de la Grande-Anse et du Centre affichent un niveau nettement inférieur, soit respectivement 18,0 %, 17,1 % et 16,7 %. Comme le graphique suivant le montre, le taux d'emploi ne dépasse dans aucun département les 50 %, la moyenne nationale se situant autour de 31 %.

Graphique 7: Proportion de sans-emploi en fonction des régions

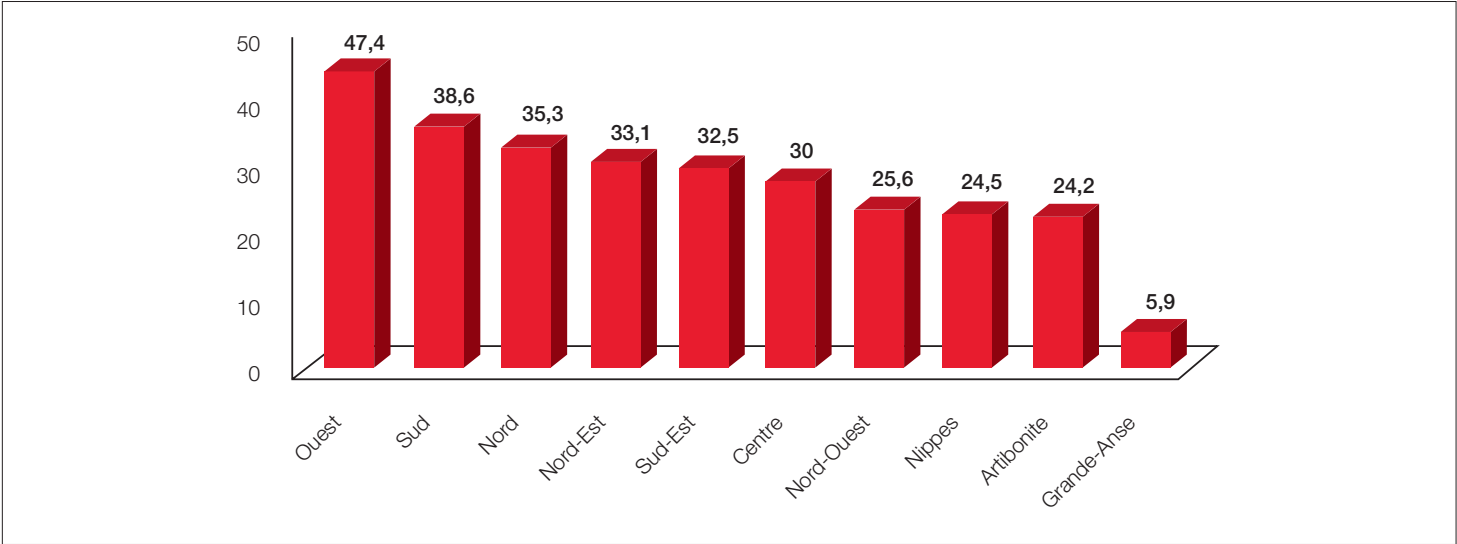


Un objectif de l'enquête a été de savoir dans quelle proportion les ménages réagissaient à cette situation de chômage en développant des activités propres de génération de revenus. Pour le département de la Grande-Anse, la proportion des sans-emploi ayant développé de telles stratégies est de 94,1 %, soit neuf personnes sur dix, dans l'Artibonite et les Nippes, ce pourcentage est de 75,8 % et 75,5 % respectivement, soit huit personnes sur dix. Les départements les moins dynamiques en termes de recherche d'activités alternatives à l'emploi formel sont les départements du Sud (61,4 %) et de l'Ouest

(52,6 %). Le graphique suivant montre la proportion des inactifs dans les dix départements du pays. L'analyse révèle une situation assez alarmante et met l'accent sur l'un des principaux facteurs de perpétuation de la pauvreté. Les données confirment ainsi l'expansion des activités d'alimentation constatée depuis plusieurs années dans le secteur informel et la centralité des dépenses alimentaires dans la vie des citoyens.



Graphique 8: Proportion de personnes non occupées en fonction des régions



S'agissant du niveau des revenus, l'enquête révèle que : 51,1 % des sondés sont rangés dans la frange des revenus mensuels inférieurs à 1 000 gourdes (soit, au taux actuel de 41 gourdes pour 1 \$, 0,81 \$ par jour, nettement en dessous de la référence des 1,25 \$ par jour de la Banque Mondiale); 33,4 % des sondés se retrouvent dans la catégorie des revenus compris entre 1 000 gourdes et 5 000 gourdes, et 89,5 % de la population a un revenu mensuel inférieur à 5 000 gourdes.

Le tableau suivant montre la ventilation par département de la proportion des personnes ayant un revenu inférieur à 1 000 gourdes (0,81 \$ par jour). Il révèle que les départements qui affichent le plus faible taux de revenus sont la Grande-Anse avec 81,2 % des personnes percevant un revenu inférieur à 1 000 gourdes et le Sud avec un taux de 71,1 %.

Tableau 4: Proportion des revenus mensuels de moins de 1000 gourdes par région

ARTIBONITE	CENTRE	GRAND-ANSE	NIPPES	NORD	NORD-EST	NORD-OUEST	OUEST	SUD	SUD-EST	MOYENNE
47,1	55,7	81,2	46,7	34,0	69,4	54,5	42,7	71,1	55,2	51,1

2.5. LA SITUATION DE PAUVRETÉ DES QUARTIERS DITS PRÉCAIRES

Déployées dans dix quartiers dits précaires répartis sur tout le pays et réputés pour être des quartiers pauvres, l'enquête conduite par l'ONPES permet de cerner les principales tendances des conditions de vie des couches les plus pauvres de la population après le séisme. La population de ces quartiers cumule un certain nombre d'handicaps qui rendent leurs conditions de vie particulièrement précaires. Parmi ces handicaps, il faut signaler :

- » le manque d'opportunités d'emploi (éloignement des centres économiques et des bassins d'emploi);
- » la faiblesse du niveau de qualification et du capital social;
- » l'exclusion sociale qui se manifeste en une certaine stigmatisation des habitants de ces quartiers et leur exclusion des flux d'information sur les projets d'investissement dans leur propre zone, et
- » le faible niveau d'actifs.

En ce qui concerne l'activité économique dans ces quartiers, l'enquête a révélé qu'il s'agit plutôt de micro-activités précaires et de très courte durée. Ces activités permettent, déjà difficilement, aux ménages d'assurer la dépense quotidienne, mais elles ne les mettent pas en situation de réaliser des entrées d'argent régulières, de réaliser de l'épargne et de répondre ainsi à d'éventuels aléas de la vie et aux chocs. L'ONPES a voulu connaître la nature de l'activité des chefs de ménage. Une très forte proportion des sondés travaille à leur propre compte. Dans des quartiers comme Boulaille (commune de Pétionville), Nan Savannes (ville des Cayes), Nan Bannann (Cap-Haïtien), les pourcentages respectifs accusent un niveau dépassant 70 %. Les plus faibles taux de travail à propre compte sont recensés pour Varreux 2, à 23 %, Bertin (commune de Carrefour) à 36 %, et Ste-Hélène (Jérémie) à 37 %.

2.6. DES REVENUS TROP FAIBLES POUR COUVRIR LES BESOINS

Les enquêtés ont été interrogés sur le taux de couverture que le salaire leur permettait de couvrir. L'enquête révèle qu'un très fort pourcentage des chefs de famille estime que le taux de réalisation de leurs besoins à partir de leur revenu est faible ou nulle. Dans des quartiers comme Raboteau, Bertin, Descachos, Jalousie et Boulaille, ce pourcentage se situe respectivement à 97 %, 82 %, 92 %, 85 % et 92 %.

2.7. DE L'ASSISTANCE SOCIALE À LA PROTECTION SOCIALE

La protection sociale dans ses grandes composantes est faible en Haïti. L'assistance sociale, l'assurance sociale et les transferts sociaux n'ont pas été confortablement développés. Des dispositifs institutionnels ont été mis sur pied dans le temps avec la création de l'Office d'Assurance Accidents du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA), de la Caisse d'Assistance Sociale (CAS) de l'Institut du Bien-Être Social et de Recherche (IBESR), de l'Office National des Migrations (ONM) et de l'Entreprise Publique de Promotion des Logements Sociaux (EPPLS) entre autres. Durant ces dernières années, des actions et initiatives ont été prises pour pallier à ce déficit et supporter les plus défavorisés tout en réduisant leur niveau de vulnérabilité. En effet, des programmes de protection, de subventions, de préventions et d'assistance sociale ont été entreprises à travers le programme EDE-PEP dans ses divers aspects comme le cash transferts, la cantine mobile, le panier de solidarité et le programme PSUGO. Il s'agit donc, durant les années à venir, de renforcer l'ensemble de ces programmes en vue d'une amélioration durable des conditions de vie de la population.



2.8. LA SITUATION DES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

Haïti accuse un retard sur un grand nombre des cibles des *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD). Quoique des chiffres exacts de l’impact du séisme sur les OMD soient difficiles à obtenir, il est probable que le tremblement de terre ait exacerbé cette réalité. Les OMD qui étaient le plus sévèrement « hors trajectoire » avant le séisme était la pauvreté (OMD 1), la santé maternelle (OMD 5) et l’environnement (OMD 7). Néanmoins, il convient également de souligner qu’Haïti a réussi à faire des progrès sur le taux d’inscription à l’enseignement primaire (OMD 2), la parité des sexes dans l’enseignement primaire (OMD 3) et la lutte contre le VIH/Sida et d’autres maladies infectieuses (OMD 6). Il s’agira dans les prochaines années de pérenniser ces progrès ainsi que d’identifier et supprimer les principaux goulots d’étranglement qui bloquent les progrès sur les cibles OMD qui actuellement accusent un retard.

Tableau 5: La situation des OMD en Haïti

1. ÉLIMINER L'EXTRÊME PAUVRETÉ ET LA FAIM	
Proportion de personnes vivant dans la pauvreté (moins de \$2 par jour)	76 %
Proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté (moins de \$1 par jour)	56 %
Taux de chômage	44,9 %
Ménages en insécurité alimentaire	45,2 %
Ménages en insécurité alimentaire (milieu rural)	49,6 %
Enfants souffrant d'une insuffisance pondérale	22,2 %
2. ASSURER UNE ÉDUCATION PRIMAIRE POUR TOUS	
Taux net de scolarisation (primaire)	75 %
Taux d'alphabétisation (15-24 ans)	82,2 %
3. PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ DES SEXES ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES	
Filles/garçons dans le primaire	96,9 %
Députés femmes	5 %
Sénatrices	3 %
4. RÉDUIRE LA MORTALITÉ DES ENFANTS DE MOINS DE 5 ANS	
Taux de mortalité infantile	48,6 pour 1000
Taux de mortalité infanto-juvénile	86 pour 1000
Enfants vaccinés contre la rougeole	57,7 %
5. AMÉLIORER LA SANTÉ MATERNELLE	
Taux de mortalité maternelle	630 pour 100 000
Accouchements assistés par du personnel qualifié	26,1 %
Taux d'utilisation des moyens de contraception	24,8 %
6. COMBATTRE LE VIH/SIDA, LE PALUDISME ET D'AUTRES MALADIES	
Taux de prévalence de VIH/Sida	2.2 %
Utilisation du préservatif lors du dernier rapport à haut risque (15-24 ans)	43,3 % (H), 29,2 % (F)
Taux de prévalence du paludisme	4,9 %
7. ASSURER UN ENVIRONNEMENT DURABLE	
Couverture forestière	< 2 %
Population ayant accès à une source d'eau potable	55,2 %

Source : PNUD (<http://www.ht.undp.org/public/omdhaiti.php>), 2010

Tableau 6: Évolution de quelques indicateurs des OMD (1990-2008/09)

OBJECTIFS	INDICATEURS	1990	1995	2000	2005	2008-09	2015	PROGRÈS	FOSSÉ À COMBLER
OBJECTIF 1 : Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	*Ratio emploi / population, 15+, total (%)	56	54	55	55	56	78	Lente	Important
	% d'enfants présentant une insuffisance pondérale	26,8	27,5	17,3	22,2	...	13,4		
OBJECTIF 2: Assurer l'éducation primaire pour tous	Taux net de scolarisation dans le primaire	22,1	...	54,3	49,6	...	100	Lente	Important
	Taux d'alphabétisation	54,8	...	64,4	82,4	85	100	Rapide	Peu important
OBJECTIF 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	Rapport F/G dans l'enseignement primaire	0,95	0,95	...	1	...	1	Rapide	Peu important
	Proportion des sièges occupés par les femmes au Parlement national	...	4	4	4	4	50	Lente	Important
OBJECTIF 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans	Proportion d'enfants de 12-23 ans vaccinés contre la rougeole	31	49	55	58	58			
	Taux de mortalité infantile pour mille naissances vivantes	105	98	78	62	57	36.7	Lente	Important
	Taux de mortalité infanto-juvénile pour mille naissances vivantes	152	98	109	84	76	60	Lente	Important
OBJECTIF 5: Améliorer la santé maternelle	Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes	457	474	520	630	...	114	Recul	Très important
	Couverture des soins prénataux (%)	71	68	79	85	85			
	Prévalence de contraception (% femmes âgées de 15 à 49 ans)	10	18	28	32	32			
OBJECTIF 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés	...	2	19	44	49			
	Taux de prévalence du VIH dans la population		5,0	5,5	2,2	2,2	1,5	Rapide	Peu important
OBJECTIF 7: Assurer un environnement durable	% de la population urbaine ayant accès à une source d'eau améliorée	52	54	56	58	58	94	Lente	Importante
	% de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées	29	29,7	24	19	24			
OBJECTIF 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Aide per capita (USD courant)	24	92	24	54	73			
	Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants	0	0	1	5	33			

Source : Rapport annuel de l'ONPES, 2010-2011, Mars 2012

2.9. LES DÉPENSES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

L'État haïtien a fait montre de sa volonté et de son engagement en faveur des populations en proie à la pauvreté comme en témoigne le tableau ci-après qui fait état de l'évolution des dépenses consacrées à la lutte contre la pauvreté et à l'atteinte des OMD sur la période 2007-2012. Depuis l'exercice 2007-2008, un mécanisme de suivi automatique des dépenses publiques dédiées à la réduction de la pauvreté a été institué à travers le budget général. Durant ces cinq dernières années, selon ce mécanisme, en moyenne 45 % des dépenses totales ont été allouées à la réduction de la pauvreté et environ 90 % de ces crédits ont été effectivement dépensés.

Tableau 7 : Évolution des crédits et dépenses de lutte contre la pauvreté sur la période 2007-2008 à 2012-2013 (en milliers de gourdes)

	CRÉDITS 07-08	DÉPENSES 07-08	CRÉDITS 08-09	DÉPENSES 08-09	CRÉDITS 09-10	DÉPENSES 09-10	CRÉDITS 10-11	DÉPENSES 10-11	CRÉDITS 11-12	DÉPENSES 11-12	CRÉDITS 12-13	DÉPENSES 12-13 (1+2 T)*
Emploi	69 404	84 478	271 127	261 824	2 024 857	1 938 395	2 154 228	2 069 972	2 421 240	2 275 677	3 687 788	2 675 466
Sécurité alimentaire	804 577	1 133 268	721 259	644 813	868 674	821 687	1 202 039	871 109	1 468 200	1 316 812	2 708 828	786 048
Fourniture d'énergie	2 200 081	2 540 268	4 018 994	4 417 061	2 957 467	2 891 137	3 716 331	3 996 369	2 394 282	2 549 537	3 560 978	2 180 534
Transports	2 082 554	713 921	429 396	452 940	559 392	546 557	1 572 145	679 666	1 861 017	603 318	10 757 819	2 996 023
Assainissement	454 268	447 786	347 411	399 803	422 609	417 110	805 739	529 137	1 166 088	784 716	2 248 857	1 432 551
Équipent et logement	354 954	233 688	276 452	207 115	833 713	831 767	706 063	385 140	1 419 430	852 474	9 048 590	483 249
Accès à l'eau potable	51 451	37 452	27 327	23 404	24 487	23 550	39 413	30 716	62 531	24 256	94 531	131 798
Santé	1 723 002	1 597 701	1 730 000	1 773 109	1 849 651	1 840 480	2 799 310	2 056 681	2 654 854	2 209 092	2 952 647	462 124
Éducation	6 110 331	5 329 784	5 870 930	5 508 697	6 146 604	5 960 435	7 925 684	6 354 468	9 054 849	8 192 792	10 570 460	3 466 629
Protection sociale	1 291 027	1 016 526	1 160 241	1 347	2 418 911	2 365 465	1 401 638	1 217 604	1 645 993	1 488 748	2 843 228	859 850
TOTAL DÉPENSES/PAUVRETÉ	15 141 650	13 134 875	14 853 136	15 035 303	18 106 367	17 636 585	22 322 591	18 190 864	24 148 485	20 297 419	48 473 725	15 474 272
TOTAL CRÉDIT/DÉPENSES/TRÉSOR PUBLIC	35 925 942	31 755 255	41 558 212	34 496 947	41 290 712	39 589 679	48 342 227	39 109 873	57 874 918	50 003 730	82 842 135	30 780 495
PART DÉPENSES DE PAUVRETÉ DANS LES DÉPENSES TOTALES	42,1 %	41,4 %	36,0 %	44,0 %	44,0 %	45,0 %	46,0 %	46,5 %	42,0 %	41,0 %	58,5 %	50,3 %

Source : Ministère de l'économie et des finances, Direction générale du budget (DGB), et Ministère de la planification et de la coopération externe, Direction de programmation économique et sociale (DPES)



2.10. L'IMPACT DES INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DSNCRP (2008-2010)

Une évaluation de l'impact des investissements dans le cadre de la mise en œuvre du DSNCRP (2008-2010) a été réalisée par l'ONPES sous l'égide du SE/CISMO entre décembre 2010 et juin 2011 par le bais d'une enquête menée à l'échelle nationale.

De toute l'analyse de cette enquête, il ressort que les piliers sur lesquels repose l'économie haïtienne sont branlants et d'une capacité portante révélée trop faible. Les niveaux collectifs de satisfaction enregistrés suite à la mise en chantier de la Stratégie oscillent pour la plupart dans l'étroite bande de 20 % à 30 %, et des questions vitales telles que l'accès à la nourriture semblent plutôt dégénérer après 2007. Il serait pertinent ici de comparer les effets réels observés du DSNCRP aux objectifs nationaux visés pour 2015. Relevons ici 9 objectifs en relation avec les observations de l'enquête. Il s'agit essentiellement de :

- 1. Réduire de 50 % les revenus inférieurs à 40 gourdes par jour;
- 2. Réduire de 50 % le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement;
- 3. Diminuer de 50 % le nombre de citoyens qui souffrent de la faim;
- 4. Déployer la PNH sur 100 % du pays;
- 5. Permettre l'accès généralisé à 100 % au système juridique;
- 6. Augmenter le taux d'alphabétisation de 58 à 77 %;
- 7. Atteindre une intégration féminine minimale de 30 %;
- 8. Atteindre à 100 % une agriculture moderne et durable, et
- 9. Doter d'une école primaire 100 % des sections communales.

Par rapport à l'objectif consistant à réduire de 50 % les revenus inférieurs à 40 gourdes par jour (les moins de 1000 gourdes par mois), les résultats de l'enquête affichent un processus réellement trop lent avec 4,9 % des répondants reconnaissant une amélioration de leur situation après 2007. La situation paraît même critique avec plus de la moitié du groupe cible (54,9 %) déclarant une régression contre 40,2 % estimant leur revenu inchangé.

Sur l'idée de réduire de 50 % le nombre de personnes qui n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, nous faisons remarquer une amélioration plutôt maigre de l'accès à l'eau et aux conditions sanitaires décentes. De moyennement à grandement, on cumule 25,8 % des répondants estimant cet accès amélioré après 2007. Une proportion toutefois inférieure à 30,0 %. De plus, on se souviendra de la faible note attribuée à l'État (3,38/10).

Sur la question de l'ambiance sanitaire, l'enquête a révélé que quatre personnes sur dix n'ont pas accès à l'eau chez eux. Le besoin de se déplacer avec des récipients « bokittes » à la recherche de l'eau vers une citerne publique reste chose courante au pays. Haïti figure encore parmi les rares pays de la planète persistant fortement dans l'utilisation des latrines comme lieu d'aisance. Là encore, les effets espérés du DSNCRP sont inconsistants.

S'agissant de diminuer de 50 % le nombre de citoyens qui souffrent de la faim, 19,4 % seulement des sondés déclarent avoir un meilleur accès à l'alimentation après 2007. De plus, 68,4 % d'entre eux disent accéder faiblement à la nourriture. Là encore, les effets observés de la Stratégie se révéleraient faibles. Résultat plutôt logique dans un pays où les prix sont fixés par la seule logique de marché et où aucune politique n'est orientée vers la production agricole. Par ricochet, nous pouvons conclure que le processus visant à atteindre à 100 % une agriculture moderne et durable n'a pas encore démarré.

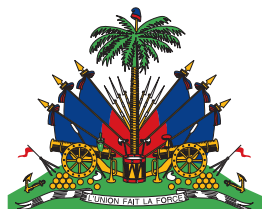
Quant au déploiement de la PNH sur 100 % du pays, nous notons qu'un certain effort a été déployé en ce sens mais que beaucoup de communes (parmi celles choisies dans l'échantillon) seraient encore dans l'attente de cet objectif. Et, il ne sert à rien de mettre en place des postes de police sous-équipés et/ou d'effectifs insignifiants. Notre connaissance de ces faiblesses au sein de l'institution nous amène à donner plus de poids à l'accès qu'au déploiement proprement dit. Notons la faible proportion de 20,6 % de sondés estimant cet accès amélioré malgré une visibilité de l'institution estimée à 88,2 %.

Relativement à l'accès généralisé à 100 % au système juridique, on se souvient que le paysage n'est pas très différent de celui de la PNH. Les tribunaux auraient une visibilité de 84,8 % alors que seulement 18,8 % perçoivent une amélioration de l'accès aux services des tribunaux. Une situation quasiment stagnante ne permettant pas de vanter l'outil sous évaluation.

Par rapport à l'objectif visant à augmenter le taux d'alphabétisation de 58 à 77 %, on se rappelle que seulement 30,9 % des sondés affirment avoir connaissance de ces centres et qu'il y aurait permanence des activités selon seulement 19,1 %. Il faut à notre avis revoir la philosophie du programme d'alphabétisation.

Sur la question relative à la présence d'une école primaire dans chaque section communale, nous constatons que les possibilités sont bien là compte tenu du niveau de satisfaction collective des sondés où près de quatre enquêtés sur dix présentent les efforts de l'État pour permettre l'accès à l'éducation au plus grand nombre entre moyen à fort. C'est là une note favorable à l'État pouvant surprendre plus d'un.

Enfin, sur la question d'atteindre une intégration féminine minimale de 30 %, nous lisons que les organisations de femmes sont bien visibles selon 58,1 % des répondants, que leur nombre aurait bien augmenté (49,7 %) et que l'intégration des femmes au niveau des postes de décision serait effective selon 35 % des répondants à l'enquête. Le mouvement pour l'équité du genre, reconnaissons-le, pourrait bien atteindre son objectif à l'horizon 2015.



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



>> LE NOUVEAU CADRE
DE PLANIFICATION, DE
PROGRAMMATION ET DE
GESTION DU DÉVELOPPEMENT

CHAPITRE

3



3 >> LE NOUVEAU CADRE DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION ET DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a nécessité une rupture dans l'approche des autorités nationales en ce qui a trait à la planification, à la programmation et à la gestion du développement. La mise en œuvre du *Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et pour la Réduction de la Pauvreté 2007-2010* (DSNCRP 2007-2010) et l'élaboration du DSNCRP 2010-2013 qui avait été entreprise, ont nécessairement été suspendues. Il fallait établir un nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement.

Dans un premier temps et dans l'urgence, il a fallu convenir avec les partenaires nationaux et internationaux du développement d'un *Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti* (PARDH). Ce Plan d'Action, déposé lors de la Conférence internationale de New York du 31 mars 2010, a énoncé une Vision à long terme du développement d'Haïti, a décrit sommairement les quatre grands chantiers à mettre en œuvre pour la refondation du pays, a listé des mesures urgentes pour faire face aux défis à court terme d'Haïti et a illustré des projets déclencheurs pour refonder Haïti. Une actualisation des priorités d'intervention a ainsi alors été réalisée. De plus, le PARDH a prévu deux grandes périodes de mise en œuvre : une période d'implantation de 18 mois, pour mettre en œuvre des mesures d'urgence et des projets déclencheurs afin de répondre à des priorités immédiates et pour initier la refondation Haïti, et une période de 20 ans pour concrétiser la reconstruction et la refondation d'Haïti et en faire un pays émergent.

Dès avril 2010, sur la base du PARDH, le gouvernement a poursuivi ou initié la mise en œuvre de mesures urgentes et l'étude de premiers projets déclencheurs pour reconstruire et refonder Haïti. En parallèle, il a aussi élaboré un *Programme d'Investissement Public 2010-2011* qui a inclus la poursuite des mesures d'urgence encore requises et des projets déclencheurs ciblant la refondation d'Haïti. Ces objectifs ont été maintenus pour les exercices

fiscaux 2011-2012 et 2012-2013 et la mise en œuvre des programmes d'investissement public correspondants a prolongé de fait la période d'implantation du PARDH.

En parallèle, dès 2010, le gouvernement a initié l'élaboration un *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* qui cible l'émergence du pays en 2030. Le PSDH présente notamment la vision et les orientations stratégiques de développement à long terme du pays, les quatre grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti, soit les refondations territoriale, économique, sociale et institutionnelle du pays, ainsi que les programmes et sous-programmes à mettre en œuvre dans ce cadre. En 2013, les autorités nationales ont de plus présenté les priorités d'intervention du gouvernement pour 2014-2016 et retenu des mesures d'urgences post-Sandy dont la mise en œuvre de certaines se poursuivra jusqu'en 2014 et 2015.

Sommairement, des priorités mettant en œuvre le PSDH ont été identifiées, lesquelles sont intégrées dans le présent *Cadre triennal de développement visant la croissance accélérée et équilibrée de l'économie et la réduction de la pauvreté* et, conséquemment, dans le *Programme Triennal d'Investissement 2014-2016* qui doit orienter l'élaboration des *Programmes d'Investissement Public* 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Le financement des projets y relatifs permettra de mettre Haïti sur la voie d'un développement plus durable et d'en faire un pays émergent d'ici 20 ans. Enfin, la réalisation des projets changera l'image du développement en Haïti, ce qui nécessitera une actualisation du PSDH dans trois ans. Un nouveau cadre triennal de développement et un nouveau programme triennal d'investissement 2017-2019 sera alors proposé aux partenaires du développement d'Haïti.

Le schéma suivant illustre les liens entre ces divers outils de planification et de programmation des investissements publics.

L'évaluation de l'atteinte des objectifs généraux de développement du *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* et des objectifs plus spécifiques du présent cadre triennal se fera sur la base d'indicateurs de résultats et de cibles annuelles. L'évaluation de l'atteinte des objectifs de chacun des projets de développement qui seront mis en œuvre, suivra une autre démarche plus proche de leur objet et réalité, soit projet par projet. Lorsque pertinent, une approche différenciée selon les hommes et les femmes s'imposera pour chacun de ces niveaux d'indicateurs.

L'évaluation des orientations et objectifs de développement du présent cadre triennal est assujettie d'indicateurs répondant à la fois aux priorités nationales, aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), aux mesures de redressement économique et sociale implantées en collaboration avec les partenaires multilatéraux et aux programmes mis en œuvre pour répondre aux problématiques récurrentes du pays. Les chapitres suivants du cadre triennal qui présentent successivement les grandes orientations de développement incluant les priorités d'intervention des autorités gouvernementales, les grandes orientations macroéconomiques sur le période et les programmes et sous-programmes du PSDH, qui constituent aussi autant d'orientations et d'objectifs de développement à atteindre, présentent aussi, en chacun de ces domaines, les indicateurs de développement, les effets attendus, les indicateurs de résultat et les cibles annuelles pour la période.

Ce cadre triennal 2014-2016, premier outil de mise en œuvre du PSDH, présente donc des séries d'indicateurs et de cibles nécessaires à l'évaluation des résultats atteints sur le front du développement. Le suivi régulier des résultats atteints permettra aux partenaires nationaux et internationaux du développement d'Haïti d'en suivre l'évolution. L'atteinte des résultats ciblés ne sera possible que dans la mesure où la coordination entre tous les partenaires et acteurs du développement du pays est en concordance avec les priorités d'intervention du gouvernement et les urgences du moment. Le chapitre 8 du présent cadre triennal présentant les principaux paramètres de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation, reviendra plus en détail sur les mécanismes et outils de coordination mis en place.

Le présent cadre triennal constitue donc de fait un retour au cycle normal de planification, de programmation et de gestion du développement, basé principalement sur des programmes triennaux et annuels d'investissement. Et il inclut les informations requises à l'évaluation des résultats de sa mise en œuvre.

Les schémas suivants illustrent le nouveau cadre de planification, de programmation et de gestion du développement en Haïti.

Schéma 1 : LES PRINCIPAUX OUTILS DE PLANIFICATION ET DE PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS

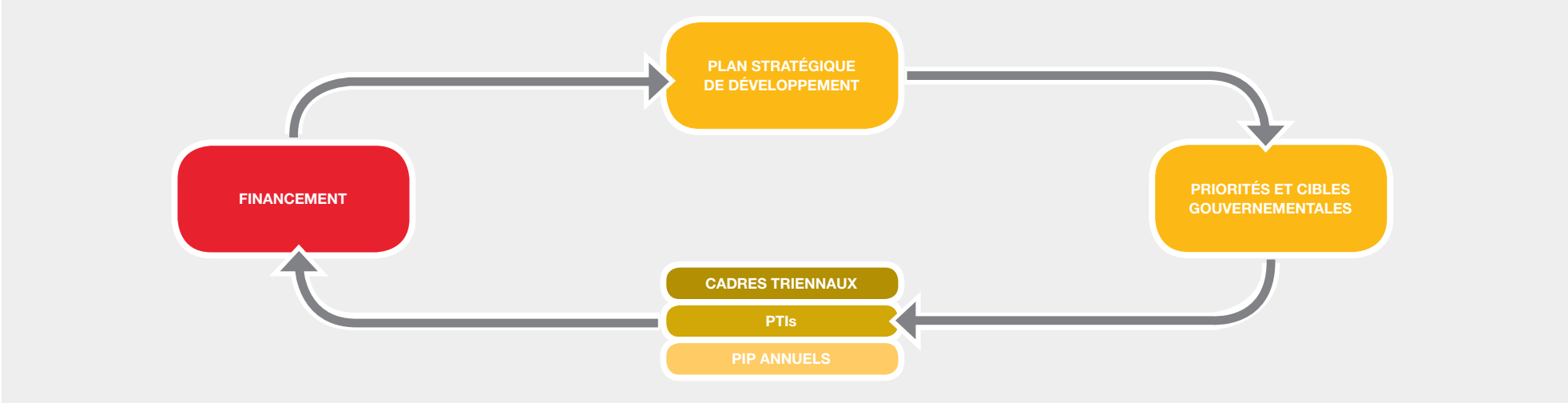


Schéma 2A: LE NOUVEAU CADRE DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION ET DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT

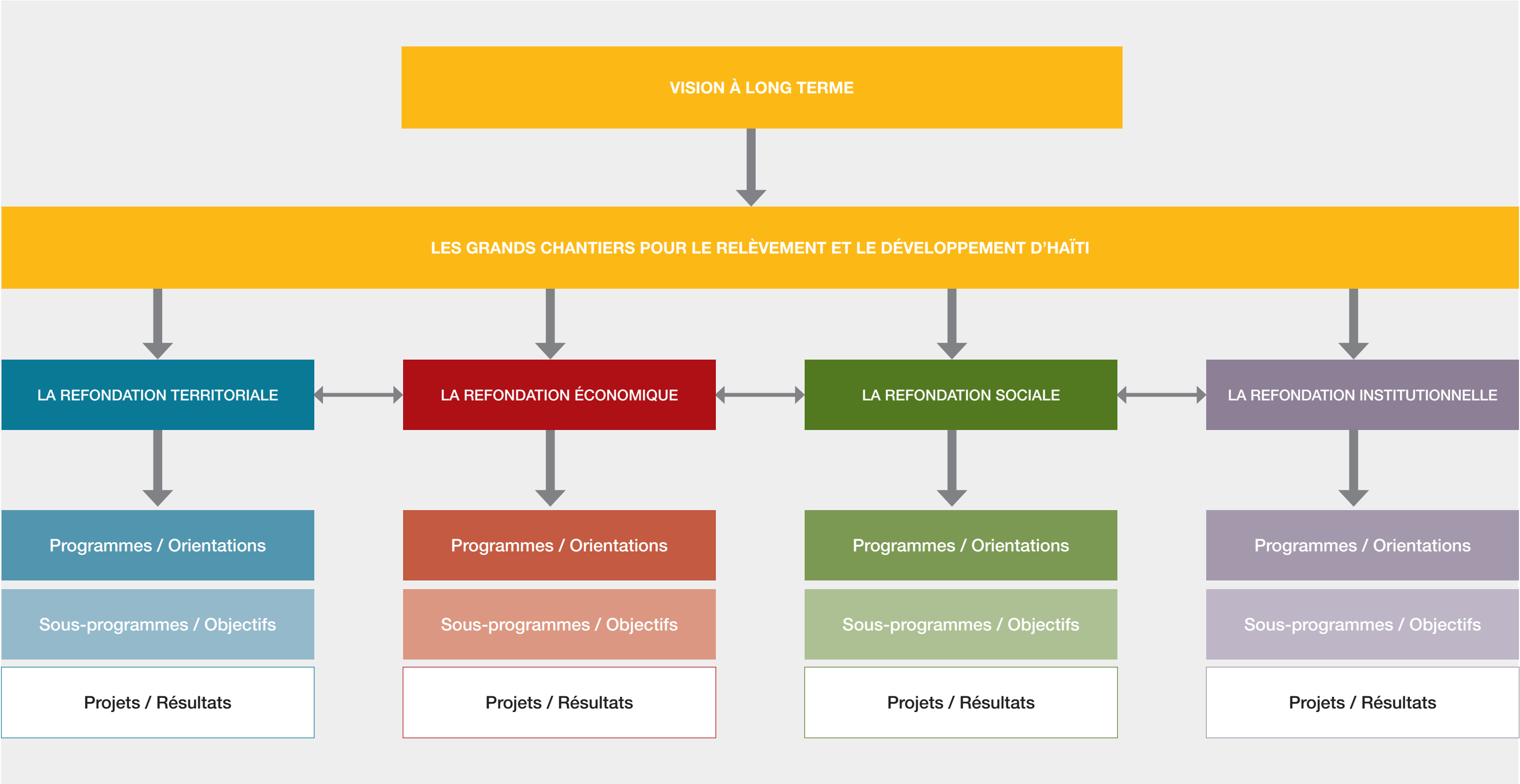
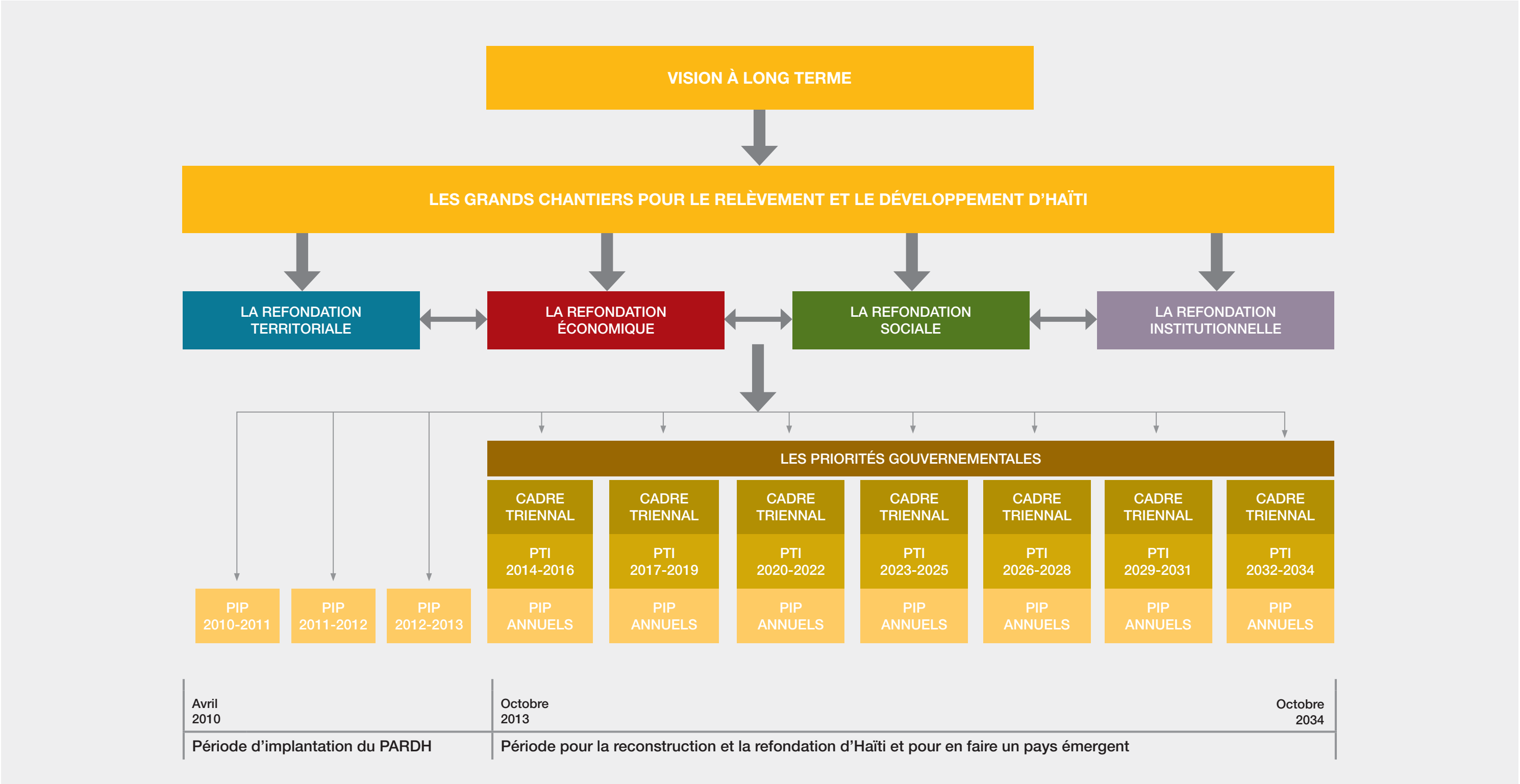
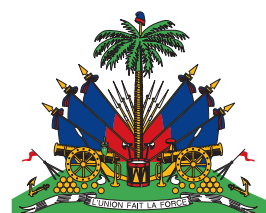


Schéma 2B: LE NOUVEAU CADRE DE PLANIFICATION, DE PROGRAMMATION ET DE GESTION DU DÉVELOPPEMENT





GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



LES GRANDES ORIENTATIONS
DE DÉVELOPPEMENT

CHAPITRE

4



4 >> LES GRANDES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT

Les grandes orientations de développement du pays incluent la vision ciblée pour le développement à long terme d'Haïti, les grands choix stratégiques pris pour le relèvement et le développement d'Haïti ainsi que les programmes et sous-programmes à mettre en place. Les priorités d'intervention du gouvernement sur la période permettent finalement de préciser les actions à mettre en œuvre en 2014-2016.

4.1. LA VISION À LONG TERME

La Vision à long terme du développement d'Haïti est la refondation de la nation haïtienne transformant la catastrophe du 12 janvier 2010 en une opportunité pour qu'Haïti devienne un pays émergent d'ici 2030. Cette refondation doit se matérialiser en :

- » une société équitable, juste, solidaire et conviviale, vivant en harmonie avec son environnement, sa culture, une société moderne où l'état de droit, la liberté d'association et d'expression et l'aménagement du territoire sont établis;
- » une société dotée d'une économie moderne, diversifiée, forte, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive, et à large base territoriale;
- » une société où l'ensemble des besoins de base de la population sont satisfaits en termes quantitatifs et qualitatifs;
- » une société apprenante dans laquelle l'accès universel à l'éducation de base, la maîtrise des qualifications dérivant d'un système de formation professionnelle pertinent, et la capacité d'innovation scientifique et technique nourrie par un système universitaire moderne et efficace, façonnent le nouveau type de citoyen dont le pays a besoin pour sa refondation, et
- » le tout supporté par l'encadrement d'un État unitaire, fort, responsable, garant de l'application des lois et de l'intérêt des citoyens, ainsi que fortement déconcentré et décentralisé.

4.2. LES GRANDS CHOIX STRATÉGIQUES

Des orientations stratégiques s'imposent pour guider les actions et pour reconstruire Haïti sur de nouvelles bases en vue d'améliorer le bien-être de la population. Dans cette optique, les autorités gouvernementales font :

- » le choix de la création de richesse et d'emplois sans lesquels la protection de l'environnement et le développement social seront difficilement réalisables;
- » le choix du secteur privé, national, régional et international, comme agent premier de cette création de richesse et d'emplois;
- » le choix de l'offre des services de base à la population, y compris comme axe de création de richesse et d'emplois;
- » le choix de pôles régionaux de développement, et donc le choix des régions, pour structurer et équilibrer le développement socioéconomique et l'aménagement du territoire national;
- » le choix des Chefs-lieux d'Arrondissement comme pôles locaux de développement, et donc le choix des Arrondissements pour structurer le développement et l'aménagement local du territoire;
- » le choix d'une réponse rapide aux besoins sociaux de base et de protection des derniers grands ensembles constitutifs du patrimoine national, naturel et culturel;
- » le choix de l'inclusion sociale sous toutes ses formes et, notamment, pour offrir des opportunités aux jeunes, aux femmes et aux paysans;
- » le choix d'une stratégie de croissance économique forte et durable du développement pour supporter les efforts de ses acteurs nationaux et locaux;
- » le choix d'une maîtrise volontaire de la croissance démographique, et
- » le choix de la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, indispensable à la création de ce nouveau pacte national.

4.3. LES GRANDS CHANTIERS POUR L'AVENIR

Le PSDH a établi que le cadre de la reconstruction d'Haïti s'articule autour de quatre Grands Chantiers ciblant respectivement la refondation territoriale, la refondation économique, la refondation sociale et la refondation institutionnelle du pays. Dans chacun de ces Grands Chantiers, le PSDH a listé par programme les principaux projets déclencheurs à mettre en œuvre pour préparer l'avenir.

Chaque Grand Chantier est composé de programmes eux-mêmes déclinés en sous-programmes puis en projets, libellés sous la forme d'orientations, d'objectifs et de résultats. La programmation des projets inclut, notamment : leur localisation; leur envergure nationale, régionale ou locale; la période prévue pour leur réalisation, et les principaux paramètres de leur financement. Au total, le PSDH compte 32 programmes et quelque 150 sous-programmes.



LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE prévoit des travaux au chapitre de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du développement local, de la protection de l'environnement, de la correction des bassins versants et de la rénovation urbaine, la mise en place d'un réseau de transport national, l'électrification du pays, l'expansion des communications et le maillage numérique du territoire, ainsi que l'accroissement des capacités d'alimentation en eau potable et d'assainissement, incluant la gestion des déchets solides. Ces programmes permettront la mise en place des infrastructures économiques nécessaires à la croissance et à la création d'emplois ainsi qu'à l'accès aux services sociaux, renforceront les économies régionales, impulseront le développement local, structureront l'urbanisation et l'aménagement rural et permettront de mieux concilier les impératifs du développement économique avec la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et historique du pays et avec la gestion des risques.

LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE prévoit la mise en œuvre d'un cadre macroéconomique propice au développement, l'appui à l'investissement privé externe et interne, la modernisation et la dynamisation de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, la valorisation des secteurs compétitifs de l'économie haïtienne, et en particulier de l'industrie manufacturière et du tourisme, la mise en place d'une véritable industrie de la construction, le développement du secteur des services, l'exploitation durable des ressources géologiques et la mise en œuvre de projets ciblant la création d'emplois ainsi que l'amélioration de la productivité et de l'employabilité. Ces programmes stimuleront la création de richesse et d'emplois, augmenteront les revenus des particuliers, renforceront le secteur privé, favoriseront la stabilisation de la population, accroîtront la sécurité alimentaire et permettront de réduire les pressions sur l'environnement et les ressources naturelles.

LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE prévoit la création de réseaux modernes de santé et d'éducation à travers tout le pays, incluant l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique, la protection des biens culturels et l'appui à la créativité culturelle, un meilleur accès au logement, le développement de l'action civique et de l'offre sportive et de loisirs, la mise en place d'un système d'assurance sociale pour tous les travailleurs, l'organisation de la solidarité sociale et un programme favorisant l'égalité de genre. Ces programmes permettront à terme de couvrir tout le territoire en services de base, participeront de la mise en place des pôles régionaux et locaux de développement, amélioreront les conditions d'habitat, favoriseront l'inclusion sociale, constitueront des axes de création de richesse et d'emplois et accéléreront l'agrandissement de la classe moyenne.

LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION INSTITUTIONNELLE prévoit la révision du cadre légal, le renforcement des administrations du pouvoir législatif, du pouvoir judiciaire et des institutions indépendantes, la modernisation de l'administration publique et, notamment, celle de l'administration de la justice et de la sécurité, l'augmentation du nombre d'effectifs déconcentrés de la fonction publique, le renforcement des Collectivités Territoriales et le renforcement de la société civile. Ces programmes permettront la construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, établiront une culture de transparence et de reddition de compte qui rende la corruption impraticable sur le territoire, adapteront le cadre légal et réglementaire aux besoins, assureront une meilleure gestion du foncier et garantiront la protection de la propriété.

Les schémas suivants illustrent ces éléments.



Schéma 3A: LES GRANDS CHANTIERS POUR LE RELÈVEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI

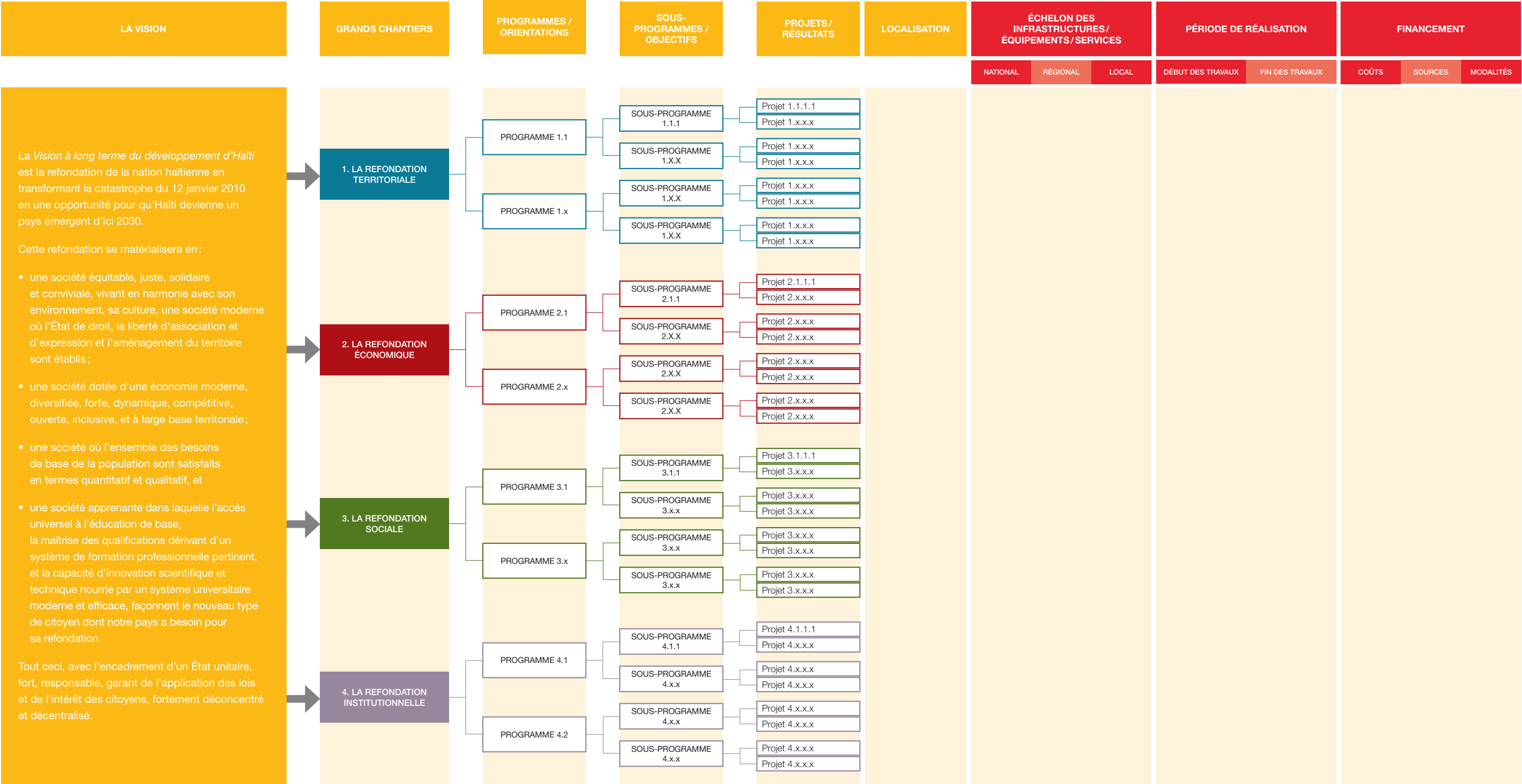
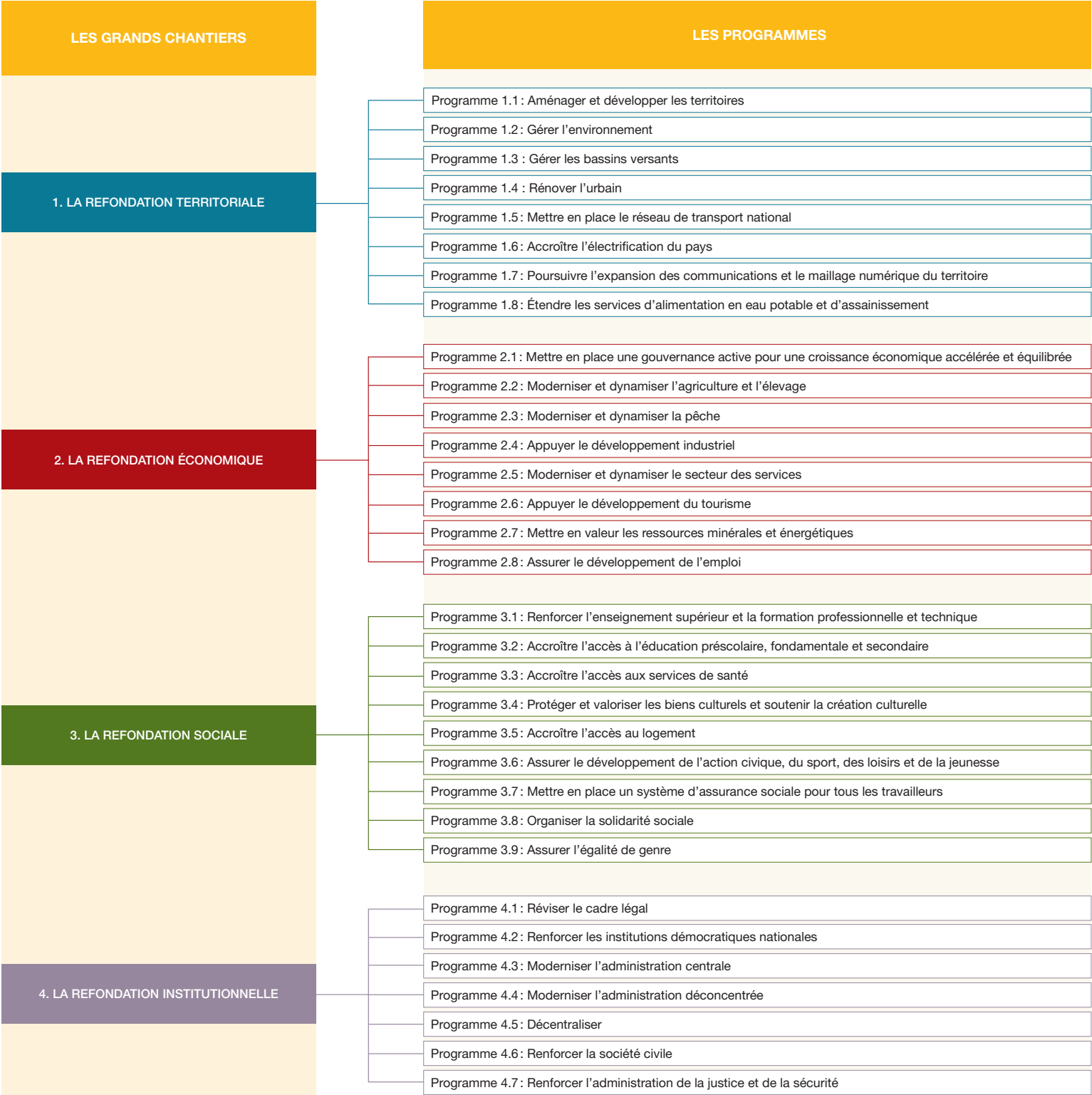


Schéma 3B : LES GRANDS CHANTIERS ET LES PROGRAMMES POUR LE RELÈVEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT D'HAÏTI



4.4. LES PRIORITÉS D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT POUR LA PÉRIODE

Les priorités d'intervention du gouvernement retenues sur la période permettront d'accélérer le redressement économique et social d'Haïti, de structurer adéquatement son territoire, de réhabiliter graduellement son territoire et de renforcer l'état de droit. La réalisation des projets qui leurs sont associées, permettra de créer des « moteurs » de développement et de mettre en place un processus d'identification positive pour la population. Par ailleurs, la mise en œuvre de plusieurs projets découlant de ces priorités, devra s'appuyer sur la mise en place de véritables partenariats public-privé. Leurs importantes retombées permettront une dynamisation nationale, tant économique et sociale que politique. En outre, il faut prévoir une marge de manœuvre en cas de désastres naturels auxquels le pays doit continuellement faire face.

Depuis le début du présent mandat présidentiel, une priorité a été accordée aux interventions post-séisme et à la mise en place de diverses mesures faisant partie du « paquet social » du gouvernement. D'importants efforts nationaux et internationaux ont donc déjà été consentis en la matière et d'autres le seront au cours des prochaines années. Pour les autorités nationales, il est primordial que l'ensemble des acteurs du développement d'Haïti, poursuivent la convergence de plusieurs de leurs efforts sur l'accroissement de l'accès aux services sociaux de base, notamment pour les plus démunis.

D'autres efforts de chacun des partenaires du développement d'Haïti ont bien entendu ciblé d'autres secteurs d'intervention. Afin d'atteindre des résultats à la hauteur des enjeux exprimés, les autorités nationales ont décidé d'accorder dès maintenant une plus grande priorité :

- » à la création d'emplois, qui est à la fois un vecteur premier de croissance économique, d'intégration sociale et d'allègement des pressions sur l'environnement, et qui nécessite la mise en place d'équipements et d'infrastructures elles-mêmes génératrices d'un grand nombre d'emplois;
- » à la protection et valorisation de l'environnement, pour assurer sa durabilité, accroître ses attraits, améliorer le cadre de vie et réduire la vulnérabilité, et
- » au renforcement de l'état de droit, de façon à améliorer la gouvernance des services publics, à rapprocher les services des citoyens et à accroître les capacités et l'autonomie locales.

Le gouvernement a donc fait le choix d'accroître la valeur des investissements ciblant la mise en œuvre :

- » de projets porteurs en termes : de protection et de valorisation des ressources naturelles; de réduction de la vulnérabilité environnementale du territoire et de la population; de croissance accélérée et équilibrée de l'économie; de réduction de la pauvreté, et d'accroissement de l'autonomie d'action de la population et des entreprises dans une société plus libérale et plus ouverte;
- » de projets structurants qui encouragent l'égalité hommes/femmes, la lutte contre l'exclusion sociale, l'amélioration des conditions d'habitat, la sécurité alimentaire et assurent une meilleure gestion du foncier et des risques et désastres;
- » de projets favorisant l'équilibre territorial et contrecarrant la centralité de Port-au-Prince à travers la mise en place de pôles régionaux et locaux de développement sur l'ensemble du territoire, et
- » de projets ayant de multiples effets de levier, générateurs de richesse collective et d'opportunités de développement individuel.

Le gouvernement de la République d'Haïti a retenu cinq priorités sur lesquelles il désire concentrer de nombreux efforts au cours des trois prochaines années. Ces priorités d'intervention sont :

- » l'éducation et le développement humain et social;
- » l'environnement et l'aménagement du territoire;
- » l'économie et l'emploi;
- » l'énergie, et
- » l'état de droit et la démocratie.

Leur mise en œuvre aura des impacts positifs majeurs, tant nationaux que régionaux et locaux :

- » sur la gouvernance d’ensemble du pays et l’augmentation des capacités d’intervention dans toutes les communes et sections communales du pays;
- » sur la structuration du territoire et la protection/valorisation des écosystèmes et des ressources naturelles;
- » sur l’élévation du niveau et des conditions de vie de la population et l’amélioration des conditions d’habitat de centaines de milliers de personnes, et
- » sur l’accès aux services sociaux.

Pour cibler l’éducation et le développement humain et social, il faut à court terme : favoriser la scolarisation universelle à l’échelon fondamental et y généraliser les services de cantines scolaires; améliorer l’accès à la formation secondaire, professionnelle, technique et universitaire; améliorer l’accès aux services de santé et lutter contre les maladies endémiques et les épidémies; améliorer l’accès aux services sociaux pour les plus démunis ; mettre en place des infrastructures favorisant le sport et le loisir; valoriser la culture et le patrimoine culturel, et rénover l'habitat, notamment en y améliorant les infrastructures de base.

Pour cibler l’environnement et l’aménagement du territoire, il faut à court terme : mettre en place un réseau d’aires protégées; assurer la protection et la mise en valeur des dix châteaux d’eau du pays; restaurer des milieux naturels; gérer les usages du bois; assurer une utilisation ordonnée des territoires; aménager les bassins versants; construire des ouvrage de régulation des crues; draguer régulièrement les rivières et canaux de drainage; mieux contrôler l’exploitation des mines et carrières, et réduire les sources de pollution et de nuisance.

Pour cibler l’économie et l’emploi, il faut à court terme : lever les contraintes légales, financières et foncières à l’investissement; poursuivre la mise en place des grands réseaux d’infrastructures et d’équipements productifs (transport; énergie; communication; etc.); soutenir la modernisation du développement agricole et l’accroissement des rendements; mettre en place des parcs manufacturiers/industriels; contribuer au développement de l’offre touristique, incluant celui de l’écotourisme et de l’ethnotourisme, et réaliser des projets à haute intensité de main-d’œuvre.

Pour cibler à court terme l’énergie, il faut à court terme: accroître les capacités de production de l’énergie électrique; accroître les capacités de transport de l’énergie électrique; assurer une plus grande desserte de la population; améliorer la commercialisation de l’énergie électrique; réduire les pertes techniques et non techniques, et développer des mesures incitatives pour l’utilisation d’équipements moins énergivores.

Pour cibler l’état de droit et la démocratie, il faut à court terme : assurer le fonctionnement optimal les institutions démocratiques; entreprendre une réingénierie de l’administration publique; réformer la fonction publique; renforcer la justice et la sécurité publique; renforcer les services déconcentrés de l’administration publique; renforcer les collectivités territoriales, et renforcer la société civile.

Par ailleurs, à court terme, il faut aussi améliorer la disponibilité et la fiabilité des données de gestion, tant techniques que financières. Par exemple, le référentiel géographique de base comporte de nombreuses incertitudes; la localisation et l’état des infrastructures, équipements et services publics ne sont pas tous documentés; la connaissance en temps réel des projets de développement récemment réalisés, en cours ou programmés, est loin d’être acquise, et peu de coûts unitaires par infrastructure ou équipement sont disponibles pour programmer les investissements. Aussi, des efforts importants devront rapidement être consentis à ces chapitres afin d’accroître significativement la maîtrise du développement.

Le tableau suivant présente les objectifs généraux poursuivis pour chacune des priorités d’intervention du gouvernement.

Tableau 8 : Les objectifs généraux des priorités d’intervention du gouvernement sur la période

PRIORITÉS D'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT SUR LA PÉRIODE	OBJECTIFS GÉNÉRAUX
PRIORITÉ N° 1: L’éducation et le développement humain et social	» Satisfaire les besoins sociaux de base de la population » Favoriser l’inclusion sociale sous toutes ses formes » Assurer l’accès à l’éducation fondamentale » Accroître l’accès à l’éducation secondaire, professionnelle, technique et universitaire » Accroître l’accès aux services de santé » Éradiquer les maladies endémiques et infectieuses » Mettre en place des programmes sociaux adaptés et évolutifs » Favoriser le sport et le loisir comme vecteur d’intégration sociale et d’action civique » Valoriser la culture et le patrimoine culturel à des fins identitaires, récréotouristiques et touristiques » Rénover l’habitat et les infrastructures de base
PRIORITÉ N° 2: L’environnement et l’aménagement du territoire	» Diminuer la vulnérabilité de la population, du territoire et des infrastructures économiques et sociales » Réduire les risques face aux saisons pluvieuses et cycloniques et désastres naturels » Protéger et mettre en valeur des sites naturels d’intérêts » Protéger les ressources naturelles clés pour le développement » Accroître la couverture forestière » Désenclaver le territoire » Améliorer la circulation des biens et des personnes » Structurer le territoire et requalifier l'habitat du corridor Cap-Haïtien/Ouanaminthe et de la périphérie Nord de Port-au-Prince » Reconstruire le centre-ville de Port-au-Prince
PRIORITÉ N° 3: L’économie et l’emploi	» Multiplier la création d’emplois » Dynamiser les secteurs porteurs à forte valeur ajoutée » Accroître les revenus et le renforcement des capacités dans les communautés » Améliorer la balance des paiements et accroître le PIB » Accroître les revenus de l’État » Moderniser et augmenter les capacités de production, transformation et distribution de produits agricoles et manufacturés » Accroître l’autosuffisance alimentaire » Favoriser l’aménagement de zones commerciales, manufacturières et industrielles » Mettre en place des destinations touristiques dans les zones prioritaires » Stimuler l’investissement privé et favoriser le partenariat public-privé
PRIORITÉ N° 4: L’énergie	» Améliorer la fiabilité de la disponibilité énergétique » Accroître les sources d’énergie renouvelable » Minimiser les émissions polluantes » Optimiser la qualité des services énergétiques offerts à la population et aux entreprises » Maximiser l’utilisation des potentiels nationaux » Créer des opportunités d’affaires et d’investissements privés » Réduire la pression sur les ressources ligneuses
PRIORITÉ N° 5: L’état de droit et la démocratie	» Poursuivre la réforme de l’État » Améliorer la qualité des services publics rendus à la population » Renforcer les institutions démocratiques » Moderniser l’administration et la fonction publique » Assurer la présence de l’administration publique sur tout le territoire » Renforcer la justice et la sécurité publique » Renforcer les collectivités territoriales et la société civile » Aménager et développer les territoires locaux » Territorialiser des budgets d’investissement

4.5. L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Les sections précédentes ont rappelé la Vision à long terme du développement d'Haïti, résumé les grands choix stratégiques présentés dans le *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* et présenté les priorités des autorités nationales sur la période. Afin de favoriser la levée des contraintes majeures au développement et de réduire la vulnérabilité du territoire et de la population, les autorités nationales ont aussi retenu dans le PSDH des cibles transversales à atteindre qui constituent autant d'indicateurs globaux de développement.

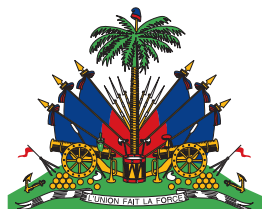
Ces cibles/indicateurs globaux du développement d'Haïti sont: la création d'emploi; l'égalité entre les hommes et les femmes; la lutte contre l'exclusion sociale; l'amélioration des conditions d'habitat, l'amélioration des conditions de sécurité alimentaire; l'amélioration de la gestion des risques et désastres, et l'amélioration de la gestion foncière. De fait, au-delà des résultats atteints en matière d'infrastructures, d'équipements et de services, c'est au regard des résultats atteints sur ces cibles/indicateurs globaux que des avancées réelles à long terme doivent être évaluées. Lorsque pertinent au suivi des résultats à atteindre, une analyse différenciée selon le genre sera effectuée.

Ces cibles/indicateurs globaux du développement concernent autant la reconstruction que la refondation du pays et répondent aux priorités gouvernementales telles qu'exprimées par les hautes instances du pays. Tous les projets à mettre en œuvre devront les considérer dès leur phase de conception.

Le tableau suivant présente les effets attendus, les indicateurs de résultats et les cibles annuelles pour chacun des indicateurs globaux de développement retenu. Dans la première année de mise en œuvre du présent cadre triennal 2014-2016, les autorités nationales établiront l'état de référence de chaque indicateur de résultats afin d'établir une base comparative efficace et adaptée à la réalité économique, politique et sociale. Compte tenu que l'année fiscale 2013-2014 est la première année de la mise en œuvre d'une nouvelle génération de cadres triennaux, les cibles annuelles pour cette exercice sont de moitié celles de 2014-2015 et 2015-2016. Enfin, rappelons qu'un accroissement escompté de 7 % par année correspond environ à un accroissement de 100 % sur 10 ans. De même, un accroissement escompté de 10 % par année correspond environ à un accroissement de 100 % sur 7 ans.

Tableau 9 : La matrice des indicateurs globaux de développement

MATRICE DES INDICATEURS GLOBAUX DE DÉVELOPPEMENT					
CADRE DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE ET ÉQUILIBRÉE DE L'ÉCONOMIE ET DE RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ 2014-2016					
Indicateurs	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
Création d'emplois	Une augmentation de la richesse collective, une participation accrue dans la vie économique et une diminution des pressions sur l'environnement	a) Nombre d'emplois par personne accru b) Nombre d'emplois créés (tous secteurs confondus) c) Revenu annuel moyen accru d) Couverture énergétique améliorée e) Nombre de personnes/année en projets HIMO	a) 3,5 % b) 50 000 c) 3,5 % d) 5 % e) 200 000	a) 7 % b) 100 000 c) 7 % d) 10 % e) 250 000	a) 7 % b) 100 000 c) 7 % d) 10 % e) 300 000
		a) Nombre de femmes dans les postes décisionnels public accru b) Valeur des investissements publics mis en œuvre par des femmes accrue c) Nombre de femmes dans les métiers traditionnellement masculins accru d) Nombre d'hommes dans les métiers traditionnellement féminins accru e) Nombre de femmes œuvrant dans la fonction publique accru	a) 5 % b) 5 % c) 5 % d) 5 % e) 5 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 % d) 10 % e) 10 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 % d) 10 % e) 10 %
Lutte contre l'exclusion sociale	Une augmentation de la fréquentation scolaire et de l'implication citoyenne ainsi qu'une participation accrue des femmes, des jeunes et des personnes handicapées dans la vie économique	a) Nombre d'enfants inscrits à l'école accru b) Nombre de participants en action civique accru c) Nombre de jeunes en programmes de stages accru d) Nombre de personnes handicapées intégrées au marché du travail accru e) Pauvreté extrême réduite	a) 5 % b) 5 % c) 5 % d) 5 % e) 5 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 % d) 10 % e) 10 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 % d) 10 % e) 10 %
		a) Nombre de lots aménagés b) Superficie des bidonvilles réduite c) Nombre de familles sinistrées relogées d) Activités criminelles réduites (milieux urbains et ruraux) e) Superficie d'espaces publics aménagés accrue	a) 15 000 b) 1 % c) 30 000 d) 3,5 % e) 3,5 %	a) 20 000 b) 1 % c) 35 000 d) 7 % e) 7 %	a) 25 000 b) 2 % c) 35 000 d) 7 % e) 7 %
Amélioration des conditions de sécurité alimentaire	Un accroissement de la production agricole et animale et une réduction de la dépendance alimentaire	a) Volume de production agricole et animale accru b) Volume des produits alimentaires agricoles importés réduit c) Volume consommé des produits de la pêche accru d) Valeur relative du panier alimentaire de base réduite	a) 5 % b) 5 % c) 1 % d) 1 %	a) 10 % b) 10 % c) 1 % d) 1 %	a) 10 % b) 10 % c) 2 % d) 1 %
		a) Couverture végétale et forestière accrue b) Superficies de bassins versants aménagés c) Kilomètres de cours d'eau régulés	a) 5 % b) 5 % c) 5 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 %
Amélioration de la gestion foncière	Une valorisation et la reconnaissance de la propriété publique et privée	a) Revenus fiscaux liés à la propriété accrus b) Nombre de propriétaires terriens accru c) Registre cadastral répertorié	a) 1 % b) 1 % c) 1 %	a) 1 % b) 1 % c) 1 %	a) 1 % b) 2 % c) 2 %



GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



LES GRANDES ORIENTATIONS
MACROÉCONOMIQUES
POUR 2014-2016

CHAPITRE

5



5 >> LES GRANDES ORIENTATIONS MACROÉCONOMIQUES POUR 2014-2016

La conduite de la politique macroéconomique de ces trois prochaines années sera guidée par plusieurs considérations qui permettront à l'économie d'entrer dans une nouvelle phase de croissance. Elle sera à la fois axée sur les acquis de la stabilisation à préserver et sur la poursuite des grandes orientations suivantes :

- » l'option en faveur de la construction d'une nouvelle économie;
- » le choix d'une trajectoire de croissance accélérée;
- » la consolidation et la construction des « moteurs » de croissance;
- » la mise en place des bases de la compétitivité;
- » les orientations de la politique monétaire;
- » les grandes lignes de la politique de l'emploi, et
- » l'effort de promotion d'une nouvelle politique commerciale.

5.1. L'OPTION EN FAVEUR DE LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCONOMIE

Axée sur la vision d'une Haïti à statut de pays émergent à l'horizon 2030, la stratégie économique veut faciliter l'émergence d'une économie forte, diversifiée, dynamique, compétitive, ouverte, inclusive et à large base territoriale. Deux grandes options devront marquer la trajectoire de l'économie, à savoir une croissance forte et une attractivité accrue de l'économie dans un contexte de rééquilibrage sur un triple volet social, environnemental et spatial.

Sur cette trajectoire, la période 2014-2016 constitue une période charnière au cours de laquelle seront posées les bases institutionnelles et stratégiques devant garantir la mise en route de l'économie sur des bases viables et durables. C'est une période cruciale où les politiques à mener vont conditionner l'ancrage de la vision à moyen et long termes. L'action sera donc orientée résolument à libérer le potentiel économique du pays en relaxant les contraintes auxquelles elle est assujettie et en réduisant les inefficacités qui infirment son plein essor. Concrètement, il faudra :

- » rechercher systématiquement des gains rapides dans le cadre de toutes les lignes de politiques publiques afin de maximiser sur le court terme les bénéfices pour la population ;
- » consolider et construire les moteurs de la croissance;
- » supprimer les goulets d'étranglement qui entravent la libre concurrence et freinent l'initiative privée et, par conséquent, la croissance, et
- » mettre en place un cadre de gouvernance économique approprié.

Pour garantir la viabilité de la stratégie, dans un contexte déjà fortement marqué par l'urgence, plusieurs facteurs de risque devront être pris en compte : la détresse sociale, la dégradation environnementale, les aléas climatiques. Par conséquent, les choix des politiques devront conjuguer, de manière articulée et intelligente : la gestion des sources de vulnérabilité et l'objectif de croissance durable à moyen et long terme. De plus, la dynamisation de l'économie devra passer par l'accentuation de la formalisation des entreprises qui permettra d'accroître les revenus de l'État et la protection sociale liée à l'emploi et, de ce fait, une amélioration sensible des conditions de vie.



5.2. LE CHOIX D'UNE TRAJECTOIRE DE CROISSANCE ACCÉLÉRÉE

La tendance sur les cinq années précédant le séisme est celle d'une croissance faible, erratique, estimée à 2 % en moyenne annuelle. Elle a été trop faible, insuffisante pour réduire la progression de la pauvreté. La vulnérabilité humaine prend des dimensions de plus en plus importantes, surtout après le tremblement de terre où des milliers de personnes ont dû se retrancher dans des camps et abris provisoires. La vitesse de récupération de l'activité suite au séisme a été aussi plus lente que prévu. Cette évolution correspond à une croissance morose, et n'est nullement incompatible avec la vision d'une Haïti émergente.

En accord avec la vision d'une Haïti pays émergent en 2030, il s'avère nécessaire de casser cette dynamique en menant une politique volontariste et pragmatique pour permettre éventuellement à l'économie de croître durablement à des taux élevés proches de 10 %. Cela ne sera possible que si les politiques et réformes appropriées sont mises en œuvre de manière résolue et coordonnée pour stimuler l'investissement et libérer les énergies créatrices.

Au cours des trois prochaines années de la période charnière, un rythme de croissance annuelle de 5.6 % en moyenne est anticipé. Cette croissance sera supportée par des investissements tant publics que privés en forte progression. Dans un contexte de baisse de l'aide internationale, la hausse de l'investissement public proviendra en partie de la capacité à mobiliser les recettes domestiques qui devraient croître beaucoup plus que l'activité économique pour atteindre une pression fiscale de plus de 14 % à la fin de cette période. L'investissement public dépendra aussi de la capacité à mobiliser l'épargne interne par l'émission de bon du trésor à maturité dans le moyen et le long terme. Du côté de l'investissement privé, le financement dépendra en grande partie de la capacité de l'économie à attirer des investissements directs étrangers, notamment à travers des partenariats public-privé.

5.3. LA CONSOLIDATION ET LA CONSTRUCTION DES «MOTEURS» DE CROISSANCE

Le constat est que les investissements récents, dans les infrastructures notamment, ne peuvent donner leur plein effet sans que certaines contraintes structurelles ne soient levées et sans une stimulation directe, c'est-à-dire proactive, des activités économiques.

La démarche de stimulation de la croissance va consister essentiellement à entreprendre un processus dynamique de recherche proactive d'investissement privé, mais aussi de revalorisation des secteurs productifs supportée par des politiques d'encadrement qui garantissent, entre autres, la formation, une assise organisationnelle adéquate et l'accès aux facteurs de production (travail, capital, progrès technique) avec les incitations appropriées. En effet, l'inaccessibilité aux facteurs peut constituer des contraintes qui entravent des décisions économiques. Un cadre légal approprié et la création d'un environnement propice aux affaires constituent d'autres axes prioritaires de la mise en œuvre de la politique économique envisagée.

Dans le modèle proposé, les locomotives de l'économie se distinguent certes par leur potentiel de croissance à court et moyen termes, mais aussi par leur impact tant sur l'équilibre social que sur l'équilibre externe.

Le processus de croissance est envisagé en deux phases. Les opportunités à court terme dans les secteurs de la construction (bâtiment et travaux publics), de l'agriculture, du tourisme et du textile, par exemples, seront mises à profit pendant que des réformes structurantes préparent une seconde phase de croissance accélérée où la spécialisation dans des filières porteuses permettra des gains d'efficacité importants soutenus par un tissu dense de petites et moyennes entreprises (PME) en expansion.

5.4. LA MISE EN PLACE DES BASES DE LA COMPÉTITIVITÉ

Les bases de la croissance sur le long terme reposent non seulement dans le développement du marché intérieur mais aussi dans la capacité de capter et de maintenir des parts de plus en plus importantes de la demande externe. Pour cela, la mise en valeur des avantages comparatifs d'Haïti sera recherchée, dans les secteurs agricoles, manufacturiers et touristiques par exemples. Par ailleurs, une amélioration de l'efficacité sera recherchée par la maîtrise des coûts et l'offre de facilités. Ceci se fera notamment par :

- » l'exécution de programmes d'infrastructures visant à réduire les coûts de transaction dans les domaines de l'électrification, du transport routier, des communications, des technologies de l'information, des ports, des aéroports et des facilités de stockage;



- » la mise en œuvre de plans de gestion et d'aménagement de l'espace national;
- » la mise en place de zones économiques intégrées et de parcs industriels;
- » la promotion des opportunités d'investissement et de l'image du pays à l'extérieur, notamment en mettant en place une diplomatie d'affaires pour attirer les investissements directs étrangers, notamment de la diaspora;
- » le renforcement accéléré du capital humain pour améliorer sa productivité;
- » la réduction des coûts de transaction liés aux services administratifs, et
- » un meilleur fonctionnement des marchés par des dispositifs légaux et réglementaires encourageant la concurrence.

5.5. LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE MONÉTAIRE

La politique monétaire sera conduite de façon à appuyer la croissance économique et le développement du secteur financier. Sur la période, l'inflation sera contenue et la hausse des prix en moyenne annuelle restera autour de 5 %². Les instances nationales et notamment la Banque de la République d'Haïti (BRH) chercheront à renforcer les instruments de politique monétaire et à améliorer la gestion de la liquidité du système bancaire. Toutefois, la Banque Centrale pourra intervenir, le cas échéant, sur le marché des changes pour éviter de trop fortes fluctuations du taux de change de la gourde par rapport au dollar américain.

2 Ces projections sont basées sous l'hypothèse d'une stabilité des prix des produits alimentaires et pétroliers (100 \$/baril) sur le marché international.

5.6. LES GRANDES LIGNES DE LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Le gouvernement recherchera une dynamisation de la création d'emplois à travers ses interventions directes et indirectes. D'une part, des emplois temporaires pourront rapidement être créés dans le cadre des projets d'investissements publics, notamment dans les infrastructures. Dans ce cadre, des travaux à haute intensité de main-d'œuvre seront parfois privilégiés quitte à sacrifier un rendement économique plus important qui résulterait du choix de travaux intensifs en capital. Ce choix est dicté par le souci de répondre rapidement aux besoins sociaux de la population à travers des distributions de revenus. D'autre part, des emplois durables et de meilleure qualité seront recherchés à travers des politiques de promotion des petites et moyennes entreprises et l'investissement privé en général.

5.7. L'EFFORT DE PROMOTION D'UNE NOUVELLE POLITIQUE COMMERCIALE

La politique commerciale vise à dynamiser les exportations d'Haïti par la promotion des produits haïtiens à l'étranger. Des projets de renforcement institutionnel et des projets d'appui au secteur des biens exportables seront menés pour diversifier les exportations conformément à la nouvelle approche de *Cadre Intégré Renforcé*. Les investissements directs étrangers seront recherchés dans les secteurs à fort potentiel d'exportation pour profiter des opportunités offertes par les accès préférentiels accordés aux produits d'Haïti par certains pays ou régions (États-Unis d'Amérique, Mercosur, Union Européenne).

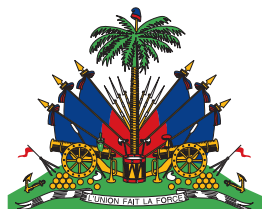
5.8. L'ÉVALUATION DES RÉSULTATS

Le tableau suivant présente les principales cibles macroéconomiques sur la période. Plus spécifiquement, il présente les indicateurs retenus et les variations annuelles escomptées sur la période. Une approche différenciée selon le sexe doit permettre d'en mesurer l'impact à la fois sur les hommes et les femmes.

Tableau 10: Indicateurs macroéconomiques 2012-2016

	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015	2015/2016
Variation en % par rapport à l'exercice précédent, sauf indication contraire					
PIB ET PRIX					
PIB	2,8	3,4	4,5	5,8	6,4
Déflateur du PIB	7,5	8,2	6,2	6,7	6,7
IPC (moyenne période)	6,8	7,0	4,5	6,0	6,0
IPC (fin de période)	6,5	6,0	5,0	7,4	7,4
SECTEUR EXTERNE					
Importations réelles	-6,5	1,3	3,3	5,0	6,7
Exportations réelles	3,5	9,1	12,6	12,7	12,3
MONNAIE ET CRÉDIT					
Crédit au secteur public non financier	41,6	-14,2	-56,6	-73,4	-58,9
Crédit au secteur privé	29,8	21,6	18,0	17,5	17,0
Base monétaire (taux de croissance en %)	-3,7	8,9	8,5	9,0	9,2
M3 (monnaie au sens large)	6,9	8,0	7,8	8,0	8,1
FINANCES PUBLIQUES					
Recettes courantes	8,7	6,0	20,5	20,1	20,1
Dépenses courantes	8,8	13,1	20,3	13,3	14,5
Dépenses d'investissement	-8,6	4,2	8,5	2,1	10,2
Dont dépenses financées à partir de fonds du Trésor	61,4	0,4	15,6	40,6	31,3
Pression fiscale	-	12,7	13,0	13,7	14,6





GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE D'HAÏTI
Ministère de la Planification et de la Coopération Externe
et Ministère de l'Économie et des Finances



LES OBJECTIFS DES
PROGRAMMES DU PSDH

CHAPITRE

6



6 >> LES OBJECTIFS DES PROGRAMMES DU PSDH

Afin de favoriser l'émergence du pays à l'horizon 2030, le *Plan Stratégique de Développement d'Haïti* a proposé la mise en œuvre d'un ensemble de programmes et de sous-programmes pour chacune des refondations territoriale, économique, sociale et institutionnelle du pays. Ces programmes et sous-programmes constituent autant d'orientations et d'objectifs de développement à long terme du pays. Leur mise en œuvre doit être évaluée, notamment en termes de contribution à l'égalité de genre.

Les sections suivantes présentent, refondation par refondation, une courte description des programmes et sous-programmes ainsi que les effets attendus, les indicateurs de résultats et les cibles annuelles sur la période.

6.1 >> LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE ?

Le grand chantier de la REFONDATION TERRITORIALE prévoit la mise en œuvre de HUIT PROGRAMMES.

AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LES TERRITOIRES :

L'utilisation rationnelle des sols et la localisation équilibrée des activités nécessitent des outils de planification et de gestion qui soient adaptés aux différents contextes territoriaux. Outre le PSDH, une stratégie insulaire d'intervention, un schéma national d'aménagement du territoire, des stratégies régionales de développement, des schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire, des plans d'urbanisme, des plans d'aménagement rural et une meilleure connaissance du territoire et des risques naturels et anthropiques devront guider l'action et faciliter la détermination des priorités.

GÉRER L'ENVIRONNEMENT :

La forte dégradation environnementale du pays nuit à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche, compromet le développement économique, limite le potentiel touristique, affecte directement la santé, l'habitat et les conditions de vie de la population. Les actions retenues ciblent la protection de l'environnement et la sécurité du milieu (contrôle des pollutions), la mise en place d'un réseau d'aires protégées, la restauration de milieux naturels et la gestion des usages du bois.



GÉRER LES BASSINS VERSANTS:

Le pays compte une trentaine de zones hydrographiques où l'écoulement des eaux, la gestion de la forêt et l'exploitation des sols sont interdépendants. La mauvaise gestion de l'une de ces ressources entraîne la dégradation des autres, avec des conséquences dramatiques sur les populations, les infrastructures et l'économie en cas de catastrophe naturelle. Les priorités identifiées sont la protection des bassins versants, la construction d'ouvrages de régulation des crues, le dragage des rivières et des canaux de drainage et la préparation aux saisons pluvieuses et cycloniques.

RÉNOVER L'URBAIN:

Le défi est double: reconstruire les villes sinistrées et améliorer les conditions de vie avec un souci de rééquilibrage démographique visant à réduire la pression sur la capitale. Il s'agit donc de rénover les pôles régionaux et locaux de développement, les villes tampons pour l'accueil des flux migratoires, certains secteurs patrimoniaux et les villes frontalières.

METTRE EN PLACE LE RÉSEAU DE TRANSPORT NATIONAL:

Les faiblesses des réseaux routiers et des infrastructures portuaires et aéroportuaires (maillage, qualité, entretien) sont un frein à la circulation des biens et des personnes et aux échanges économiques, tant internes qu'externes. Il faut finaliser le maillage routier national, y intégrer le réseau routier local, améliorer la circulation urbaine et interurbaine, établir des liaisons fiables avec les principales îles du pays et réhabiliter ou construire des infrastructures aéroportuaires et portuaires.

ACCROÎTRE L'ÉLECTRIFICATION DU PAYS:

Le manque d'accès à l'électricité constitue une contrainte majeure pour le développement économique et la vie des citoyens. Avant le séisme, l'offre d'énergie électrique était déjà largement insuffisante par rapport à la demande et concentrée dans quelques zones du pays. À la suite du dernier tremblement de terre, les capacités ont été fortement diminuées dans les zones sinistrées. Les actions retenues permettront d'augmenter la capacité de production, de transport et de distribution d'énergie électrique, ainsi que d'améliorer la commercialisation. Des actions favoriseront la mise en valeur des potentiels d'énergies renouvelables.



Schéma 4: LES PROGRAMMES ET LES SOUS-PROGRAMMES
DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE



MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE

Tableau 11
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 1.1 : AMÉNAGER ET DÉVELOPPER LES TERRITOIRES	La réduction de la vulnérabilité économique et des inégalités sociales	1. L'utilisation d'outils et de plans définis, adaptés et approuvés pour la réhabilitation et la construction des espaces urbains et ruraux 2. Assurer un environnement humain durable (objectif n° 7 ODM) 3. Réduire l'extrême pauvreté et la faim (objectif n° 1 ODM)			
Planifier le développement national et régional	La disponibilité d'outils nationaux et régionaux de développement et d'aménagement du territoire	a) La mise en place d'outils et de plans stratégiques b) L'accroissement du nombre de bénéficiaires du programme de sécurité alimentaire c) L'accroissement du nombre de bénéficiaires du programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale	a) 50 % b) 10 % c) 10 %	a) 75 % b) 10 % c) 10 %	a) 100 % b) 10 % c) 10 %
Élaborer et mettre en œuvre des schémas locaux de développement et d'aménagement du territoire	La disponibilité d'outils locaux de développement et d'aménagement du territoire	a) La mise en place des plans d'aménagement et de développement du territoire b) L'accroissement des fonds du programme de Fonds locaux d'aménagement et de développement du territoire	a) 50 % b) 100%	a) 100 % b) 200 %	b) 250 %
Élaborer et mettre en œuvre des plans d'urbanisme	La disponibilité de plans d'urbanisme	La mise en application des plans d'urbanisme des villes ciblées	50 %	100 %	
Élaborer et mettre en œuvre des plans d'aménagement rural	La disponibilité de plans d'aménagement rural	L'élaboration de 20 plans d'aménagement rural dans les zones ciblées		50 %	100 %
PROGRAMME 1.2: GÉRER L'ENVIRONNEMENT	La protection et la mise en valeur des ressources naturelles	La présence de conditions de base pour une amélioration environnementale et une réduction des risques et désastres			
Protéger l'environnement et sécuriser le milieu	Une meilleure gestion des usages contraires au développement durable	a) La mise en place d'un réseau intégré de mesures environnementales b) La mise en place de mesures de contrôle de nuisances et de protection de l'environnement	a) 50 % b) 50 %	a) 100 % b) 100 %	
Mettre en place un réseau d'aires protégées	La protection et la mise en valeur des zones et sites naturels d'intérêt	a) La mise en place de campagnes de reboisement des grands parcs naturels et leur accroissement annuel b) La mise en œuvre de plans de protection des grands parcs naturels c) La mise en œuvre de plans de protection et de mise en valeur des châteaux d'eau ciblés d) La protection des zones et sites d'intérêt ciblés	a) 100 %	a) 10 % b) 50 % c) 50 % d) 100 %	a) 10 % b) 100 % c) 100 %
Restaurer le milieu naturel	La stabilisation et la mise en valeur de milieux naturels perturbés	La finalisation des bilans hydriques et de plans d'intervention définis			100 %
Gérer et développer les usages du bois	Un accroissement de la couverture forestière et la rationalisation de l'usage du bois	a) La mise en œuvre annuelle des plans d'intervention définis b) La réalisation d'un plan national favorisant la conversion au gaz comme combustible c) La mise en œuvre du plan national favorisant la conversion au gaz	a) 100 %	a) 100 % b) 100 %	a) 100 % c) 100 %

Tableau 11
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE

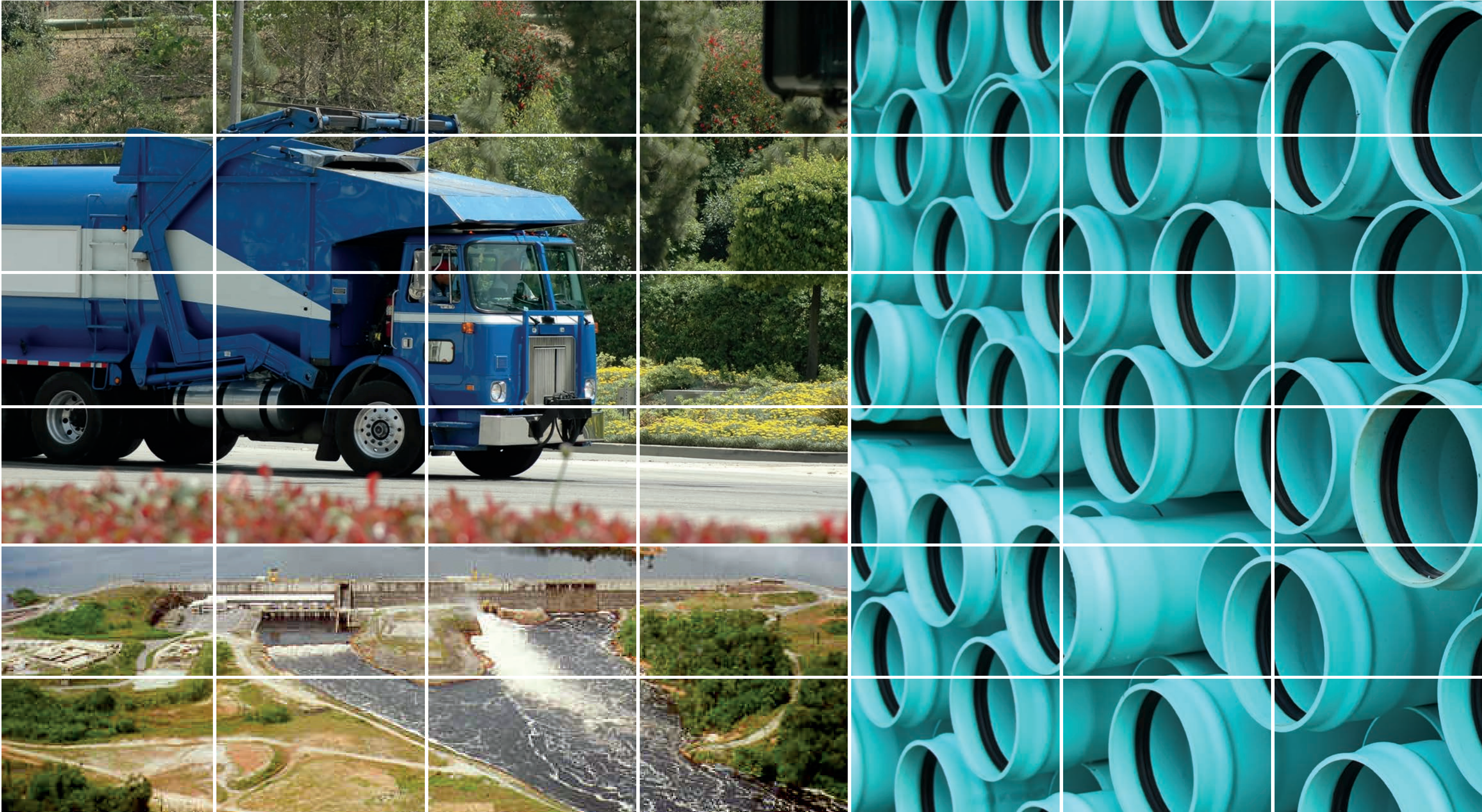
Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 1.3: GÉRER LES BASSINS VERSANTS	Le ruissellement de l’eau est contrôlé	La diminution des désastres naturels et un accroissement des opportunités hydriques			
Protéger les bassins versants	La réduction de la vulnérabilité face aux désastres naturels	a) La mise en œuvre des projets prévus b) L’élaboration de plans de protection et d’aménagement des bassins versants de Cap-Haïtien, Gonaïves, Port-au-Prince et Jacmel	b) 25 %	a) 50 % b) 50 %	a) 100 % b) 100 %
Construire des ouvrages de régulation des crues	La réduction de la vulnérabilité face aux désastres naturels	a) La mise en œuvre des projets prévus b) La mise en œuvre des projets de protection des villes ciblées contre les inondations	a) 25 % b) 100 %	a) 100 %	
Draguer des rivières et des canaux de drainage	La réduction de la vulnérabilité face aux inondations	La mise en œuvre des projets prévus	75 %	100 %	
Réduire la vulnérabilité aux saisons pluvieuses et cycloniques	La réduction de la vulnérabilité face aux inondations	L’accroissement annuel du programme d’urgence de pré-saisons pluvieuses et cycloniques	10 %	10 %	10 %
PROGRAMME 1.4: RÉNOVER L'URBAIN	L’accroissement graduel de la qualité et de la diversité des infrastructures de base offertes	La réduction du processus de bidonvilisation			
Rénover les pôles régionaux et locaux de développement	Un accroissement de la qualité de vie et des infrastructures publiques dans les milieux urbains	a) La finalisation des projets de réhabilitation des villes ciblées b) La réhabilitation d’au moins 4 places publiques par an c) La finalisation de la mise en place des grandes infrastructures publiques dans les zones ciblées	a) 75 % b) 100 %	a) 100 % b) 100 % c) 50 %	b) 100 % c) 100 %
Rénover les villes tampons accueillant les flux migratoires	Un accroissement de la qualité de vie et des infrastructures publiques dans les milieux urbains	La réalisation des projets prévus	100 %		
Rénover l'urbain à des fins touristiques	Un accroissement touristique et des infrastructures publiques dans les milieux urbains	a) La mise en œuvre des plans de développement territorial des zones prévues b) La mise en œuvre des projets de rénovation urbaine prévus	a) 50 % b) 100 %	a) 100 %	
Rénover les villes frontalières	Un accroissement de la qualité de vie et des infrastructures publiques dans les villes frontalières	La mise en œuvre de 2 projets de développement frontalier par an	100 %	100 %	100 %

Tableau 11
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 1.5 : METTRE EN PLACE LE RÉSEAU DE TRANSPORT NATIONAL	Le désenclavement territorial	La réhabilitation et la construction d’infrastructures de transport modernes, rapides et sécuritaires			
Finaliser le maillage routier national	Une infrastructure routière améliorée, moderne et adaptée aux besoins	La réalisation des travaux sur les tronçons prévus	35 %	75 %	100 %
Assurer l’intégration routière locale	Une infrastructure routière régionale améliorée et adéquate	a) La réalisation des travaux sur les tronçons prévus b) La finalisation des projets de réhabilitation des pistes rurales prévues	a) 35 %	a) 75 % b) 50 %	a) 100 % b) 100 %
Améliorer la circulation urbaine et interurbaine	Une infrastructure routière urbaine améliorée, moderne et adaptée aux besoins	a) La finalisation des projets de gares routières prévues b) La finalisation des projets de ponts ciblés	b) 25 %	a) 50 % b) 60 %	a) 100 % b) 100 %
Établir des liaisons fiables avec les principales îles du pays	Un accroissement de la qualité de vie politique, économique et sociale des insulaires	La mise en œuvre des projets de liaisons maritimes prévus		75 %	100 %
Réhabiliter et construire des infrastructures aéroportuaires	Un accroissement de la qualité de service et des activités commerciales	La mise en œuvre des travaux des 4 aéroports internationaux du pays		50 %	100 %
Réhabiliter et construire des infrastructures portuaires	Un accroissement de la qualité de service et des activités commerciales	a) La mise en œuvre de la construction d’un port international au Nord du pays b) La mise en œuvre de la construction d’un port international au Sud du pays		a) 50 % b) 50 %	a) 100 % b) 100 %
PROGRAMME 1.6 : ACCROÎTRE L’ÉLECTRIFICATION DU PAYS	L’accroissement des activités économiques et sociales	L’accroissement graduel de la disponibilité du service électrique			
Accroître la capacité de production d’énergie électrique	Un accroissement de la qualité de vie de la population, du développement économique et d’une production énergétique diversifiée	a) La finalisation de la réhabilitation de la centrale électrique de Péligre b) La construction d’une nouvelle centrale électrique dans l’Artibonite c) La finalisation des études du potentiel éolien dans les zones ciblées	a) 25 % b) 25 %	a) 50 % b) 50 % c) 50 %	a) 100 % b) 100 % c) 100 %
Accroître la capacité de transport d’énergie électrique	La disponibilité permanente de l’énergie électrique	a) La finalisation des études des boucles et transversales prévues b) La finalisation de la réhabilitation du réseau électrique de Port-au-Prince	b) 35 %	a) 50 % b) 75 %	a) 100 % b) 100 %
Accroître la capacité de distribution de l’énergie électrique	La disponibilité permanente de l’énergie électrique	a) La finalisation de la réhabilitation des réseaux prévus b) L’électrification de 5 communes par an	a) 50 % b) 100 %	a) 100 % b) 100 %	b) 100 %
Améliorer la commercialisation de l’énergie électrique	L’accès à une énergie électrique permanente, propre, fiable, rentable et adaptée aux besoins des usagers	a) La réduction annuelle des pertes électriques b) La mise en place de mesures innovatrices et moins énergivores c) La mise en place de nouveaux bureaux commerciaux	a) 10 % b) 25 % c) 100 %	a) 10 % b) 50 %	a) 10 % b) 100 %

Tableau 11
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION TERRITORIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 1.7 : POURSUIVRE L'EXPANSION DES COMMUNICATIONS ET LE MAILLAGE NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE	L'accroissement du commerce électronique et financier	La disponibilité de services internet haute vitesse fiables et performants			
Mettre en place un réseau de centres multimédia	La disponibilité permanente et décentralisée de centres multimédia	La construction de 4 centres multimédia		50 %	100 %
PROGRAMME 1.8 : ÉTENDRE LES SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT	L'amélioration de la desserte en eau et de la gestion des déchets	L'accroissement du nombre de bénéficiaires ayant accès à l'eau potable			
Construire et réhabiliter des réseaux d'eau potable	L'accès permanent à une eau potable de qualité	a) L'accroissement du nombre de bénéficiaires ayant accès à un système d'alimentation en eau potable b) La construction des bureaux de la DINEPA prévus	a) 10 % b) 50 %	a) 10 % b) 100 %	a) 10 %
Construire et réhabiliter des réseaux d'assainissement	La disponibilité d'équipements sanitaires dans les écoles et de traitement des déchets humains	a) La construction des centre de traitement des excréta prévus b) La réalisation d'une campagne nationale en matière d'hygiène	a) 50 % b) 100 %	a) 100 %	
Renforcer et mettre en place des systèmes de gestion des déchets solides	Une gestion adéquate, propre et contrôlée des déchets solides	La construction d'un site d'enfouissement par an	100 %	100 %	100 %





6.2 >> LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE ?

Le grand chantier de la REFONDATION ECONOMIQUE prévoit la mise en œuvre de HUIT PROGRAMMES.

METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ACTIVE POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ACCÉLÉRÉE ET ÉQUILIBRÉE :

L'action de l'État est indispensable pour une croissance économique accélérée et équilibrée. Dans cette optique, il faut notamment contrôler l'inflation, accroître les revenus de l'État par une plus grande efficacité de la perception, contrôler les dépenses publiques et stimuler l'investissement privé. Les actions proposées ciblent l'ouverture et le partenariat, l'orientation des politiques budgétaires, fiscales et monétaires, le renforcement du système financier et l'appui à l'investissement privé.

MODERNISER ET DYNAMISER L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE :

L'agriculture fournit 80 % des emplois en milieu rural et son apport au PIB est estimé à environ 25 %. Mais la productivité du secteur est faible et le pays n'est plus autosuffisant au plan alimentaire. Les priorités sont la diversification et l'intensification des productions végétales et animales, la distribution de matériel et d'intrants agricoles ou l'aide au financement pour leur acquisition, la construction et la réhabilitation de systèmes d'irrigation, la mise en place d'une chaîne d'entreposage pour les intrants et les produits agricoles et la mise en place d'abattoirs et de chaînes de froid pour l'élevage.



MODERNISER ET DYNAMISER LA PÊCHE :

La pêche contribue à la stabilité de plusieurs économies locales. C’est aussi un moyen d’améliorer le bilan alimentaire en quantité et en qualité. Il faut en moderniser la pratique, assurer un accès au matériel et aux intrants de pêche, implanter des dispositifs de concentration de poissons, aménager des lacs collinaires, implanter des fermes piscicoles et aquacoles ainsi que mettre en place une chaîne de froid dans une perspective de développement durable, seul moyen de pérenniser la ressource.

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL :

Plusieurs produits agricoles sont insuffisamment transformés sur place, ce qui limite en particulier une plus grande génération de valeur ajoutée et des opportunités d’exportation. Divers accords commerciaux, dont la Loi HELP, offrent un fort potentiel de création d’emplois, notamment dans le textile, et la reconstruction du pays permet d’envisager la mise en place d’entreprises de construction fortes. Les interventions ciblées portent donc ici sur le développement de l’industrie agroalimentaire, l’aménagement de zones industrielles/ manufacturières, le développement d’une industrie de la construction et l’établissement de facilités de garanties de crédits pour les entrepreneurs.

MODERNISER ET DYNAMISER LE SECTEUR DES SERVICES :

Ce secteur, intensif en main-d’œuvre, est peu efficace. Il évolue dans un environnement souvent informel. L’accès aux services est problématique et les espaces utilisés sont souvent insalubres ou inadéquats. Les priorités portent sur l’accès aux assurances, la mise en place d’une centrale nationale d’achat de produits agricoles, la construction de centres de congrès et d’exposition, la construction ou la réhabilitation de marchés publics, l’aménagement de zones et d’artères commerciales et l’appui à la relocalisation et à la formalisation de services de la rue.

APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME :

Haïti a le potentiel des autres destinations soleil de la Caraïbe, avec sa personnalité propre. Seul le secteur des croisières est actuellement vraiment actif. D’importants défis devront être relevés si le pays veut assurer le développement d’un tourisme balnéaire, la mise en place d’un réseau d’écotourisme, d’ethno tourisme et de tourisme d’aventure, le développement de la navigation de plaisance et du secteur des croisières.



Schéma 5: LES PROGRAMMES ET LES SOUS-PROGRAMMES
DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES MINÉRALES
ET ÉNERGÉTIQUES:

Le sol et le sous-sol d'Haïti comporteraient des ressources minérales et énergétiques dont la mise en valeur rationnelle représenterait une importante contribution à l'émergence du pays. Il faut stimuler la prospection, l'exploration et l'exploitation minière ainsi que contrer l'exploitation spontanée et anarchique des carrières. Il faut aussi poursuivre les explorations pour l'exploitation éventuelle du charbon minéral et des hydrocarbures.

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI:

La création d'emplois est un enjeu majeur du développement. Il faut, notamment, structurer et renforcer le marché du travail et, à court et moyen termes, assurer l'embauche régulière de nombreux travailleurs afin d'alléger leur pauvreté. Les priorités portent sur la mise en place d'un forum des partenaires du marché du travail, la maximisation de l'utilisation de main-d'œuvre dans la réalisation des travaux publics, la réalisation de travaux à haute intensité de main-d'œuvre et l'augmentation de la productivité du travail et de l'employabilité de la main-d'œuvre.

Le schéma et le tableau qui suivent, présentent respectivement la liste des sous-programmes par programme de la refondation économique ainsi que les effets attendus, les indicateurs de résultats et les cibles annuelles pour chacun d'eux.



LES PROGRAMMES	LES SOUS-PROGRAMMES
2.1 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ACTIVE POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ACCÉLÉRÉE ET ÉQUILBRÉE	Sous-programme 2.1.1 : Faire le choix de l'ouverture et du partenariat Sous-programme 2.1.2 : Orienter les politiques budgétaires et fiscales Sous-programme 2.1.3 : Orienter la politique monétaire et l'action du système financier Sous-programme 2.1.4 : Appuyer l'investissement privé
2.2 : MODERNISER ET DYNAMISER L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE	Sous-programme 2.2.1 : Diversifier et intensifier les productions végétales et animales Sous-programme 2.2.2 : Faciliter l'accès au matériel et aux intrants agricoles Sous-programme 2.2.3 : Construire et réhabiliter des systèmes d'irrigation Sous-programme 2.2.4 : Mettre en place une chaîne d'entreposage pour les intrants et les productions agricoles Sous-programme 2.2.5 : Mettre en place un réseau d'abattoirs et une chaîne de froid pour les produits de l'élevage
2.3 : MODERNISER ET DYNAMISER LA PÊCHE	Sous-programme 2.3.1 : Appuyer le développement durable de la pêche Sous-programme 2.3.2 : Faciliter l'accès au matériel et aux intrants de pêche Sous-programme 2.3.3 : Planter des dispositifs de concentration de poissons Sous-programme 2.3.4 : Aménager des lacs collinaires Sous-programme 2.3.5 : Planter des fermes piscicoles Sous-programme 2.3.6 : Planter des fermes aquacoles Sous-programme 2.3.7 : Mettre en place une chaîne de froid pour les produits de la pêche
2.4 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	Sous-programme 2.4.1 : Développer l'industrie agroalimentaire Sous-programme 2.4.2 : Aménager des zones industrielles/manufacturières Sous-programme 2.4.3 : Développer l'industrie de la construction Sous-programme 2.4.4 : Améliorer l'accès à des facilités de garanties pour les entrepreneurs
2.5 : MODERNISER ET DYNAMISER LE SECTEUR DES SERVICES	Sous-programme 2.5.1 : Améliorer l'accès aux assurances Sous-programme 2.5.2 : Mettre en place une centrale nationale d'achat de produits agricoles et un office de sécurisation des marchés de produits agricoles Sous-programme 2.5.3 : Construire des centres de congrès et d'exposition Sous-programme 2.5.4 : Construire et réhabiliter les marchés publics Sous-programme 2.5.5 : Aménager des zones et des artères commerciales Sous-programme 2.5.6 : Appuyer la relocalisation et la formalisation de services de la rue
2.6 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME	Sous-programme 2.6.1 : Développer le tourisme balnéaire Sous-programme 2.6.2 : Développer un réseau d'écotourisme, d'ethnotourisme et de tourisme d'aventure Sous-programme 2.6.3 : Développer la navigation de plaisance Sous-programme 2.6.4 : Développer le secteur des croisières
2.7 : METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES MINÉRALES ET ÉNERGÉTIQUES	Sous-programme 2.7.1 : Mettre en valeur les ressources minières Sous-programme 2.7.2 : Exploiter durablement les carrières Sous-programme 2.7.3 : Améliorer le bilan énergétique
2.8 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	Sous-programme 2.8.1 : Mettre en place un forum des partenaires du marché du travail Sous-programme 2.8.2 : Réaliser des travaux à haute intensité de main-d'œuvre Sous-programme 2.8.3 : Accroître la productivité du travail et l'employabilité de la main-d'œuvre

MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Tableau 12

MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 2.1 : METTRE EN PLACE UNE GOUVERNANCE ACTIVE POUR UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ACCÉLÉRÉE ET ÉQUILIBRÉE	L'accroissement de la productivité et de la compétitivité	1. La mise en place des politiques budgétaires, fiscales et financières nécessaires 2. Construire un partenariat mondial pour le développement (objectif n° 8 ODM)			
Orienter les politiques budgétaires et fiscales	La diminution de la dépendance à l'aide externe	La croissance des recettes fiscales et douanières	10 %	10 %	10 %
Appuyer l'investissement privé	Le développement de l'entreprise privée	a) La mise en place des fonds d'investissement prévus b) La mise en place des politiques et outils favorisant la croissance du secteur du textile c) La croissance du nombre d'entreprises privées	a) 50 % b) 50 % c) 7 %	a) 100 % b) 100 % c) 7 %	c) 7 %
PROGRAMME 2.2: MODERNISER ET DYNAMISER L'AGRICULTURE ET L'ÉLEVAGE	L'accroissement de l'autosuffisance alimentaire	L'accroissement des superficies cultivables, de la productivité, de la diversité et de la qualité			
Diversifier et intensifier les productions végétales et animales	L'accroissement des productions animales et végétales	a) Le développement des filières porteuses de production et d'exportation b) La croissance des projets de renforcement des agriculteurs c) L'intensification de la lutte parasitaire d) La mise en place de systèmes productifs intégrés de développement agricole local	b) 10 % c) 10 %	a) 50 % b) 10 % c) 10 % d) 50 %	a) 100 % b) 10 % c) 10 % d) 100 %
Faciliter l'accès au matériel et aux intrants agricoles	L'accroissement des productions agricoles	a) L'accroissement du nombre de bénéficiaires pour les semences subventionnées b) L'accroissement du nombre de bénéficiaires pour les engrais subventionnés c) L'accroissement annuel du nombre de citernes construites d) L'accroissement annuel de la production nationale de semences et fertilisants	a) 7 % b) 7 % c) 10 % d) 10 %	a) 7 % b) 7 % c) 10 % d) 10 %	a) 7 % b) 7 % c) 10 % d) 10 %
Construire et réhabiliter des systèmes d'irrigation	L'accroissement des productions agricoles	La mise en œuvre des projets d'irrigation prévus	25 %	50 %	100 %
Mettre en place une chaîne d'entreposage pour les intrants et les produits agricoles	La réduction des pertes agricoles, la croissance des revenus des producteurs et la création de valeurs ajoutées	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en place de centres d'entreposage et de conservation des aliments		50 %	100 %
Mettre en place un réseau d'abattoirs et une chaîne de froid pour les produits de l'élevage	La réduction des pertes agricoles, la croissance des revenus des producteurs et la création de valeurs ajoutées	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en place d'un réseau d'abattoirs et d'une chaîne de froid		50 %	100 %

Tableau 12

MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 2.3: MODERNISER ET DYNAMISER LA PÊCHE	La diversification de la consommation alimentaire	L'accroissement de la consommation des produits locaux de la pêche			
Appuyer le développement durable de la pêche	Le développement, la commercialisation et l'accroissement des activités de pêche	a) Le développement des filières porteuses de production et d'exportation b) La mise en place des zonages maritimes prévus c) La mise en œuvre d'une politique nationale de pêche maritime	c) 35 %	a) 50 % b) 50 % c) 70 %	a) 100 % b) 100 % c) 100 %
Faciliter l'accès au matériel et aux intrants de pêche	Le développement, la commercialisation et l'accroissement des activités de pêche	a) L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en place de débarcadères b) L'accroissement du nombre de bénéficiaires à du matériel de pêche subventionné	b) 7 %	a) 50 % b) 7 %	a) 100 % b) 7 %
Planter des dispositifs de concentration de poissons	Le développement, la commercialisation et l'accroissement des activités de pêche	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en place de dispositifs de concentration de poissons		50 %	100 %
Aménager des lacs collinaires	Le développement, la commercialisation et l'accroissement des activités de pêche	L'implantation et l'aménagement de 10 lacs collinaires par an	100 %	100 %	100 %
Planter des fermes piscicoles	Le développement, la commercialisation et l'accroissement des activités de pêche	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale		50 %	100 %
Planter des fermes aquacoles	Le développement, la commercialisation et l'accroissement des activités de pêche	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale		50 %	100 %
Mettre en place une chaîne de froid pour les produits de la pêche	Le développement, la commercialisation et l'accroissement des activités de pêche	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale		50 %	100 %
PROGRAMME 2.4: APPUYER LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL	La croissance du secteur industriel et manufacturier	La croissance des exportations			
Développer l'industrie agroalimentaire	La valorisation et l'industrialisation de l'industrie agroalimentaire	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour la mise en œuvre d'une stratégie nationale		50 %	100 %
Aménager des zones industrielles et manufacturières	L'accroissement des activités manufacturières et de transformation	a) L'aménagement de 3 zones franches b) La mise en œuvre annuelle des projets d'aménagement des zones manufacturières et industrielles prévues	a) 25 % b) 25 %	a) 50 % b) 50 %	a) 100 % b) 100 %

Tableau 12

MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION ÉCONOMIQUE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 2.5 : MODERNISER ET DYNAMISER LE SECTEUR DES SERVICES	L'extension de la formalisation des activités commerciales	La réduction du secteur informel			
Améliorer l'accès aux assurances	Le renforcement du secteur des assurances	La mise en place du programme de financement et d'assurance agricole			100 %
Construire et réhabiliter les marchés publics	La valorisation et la régulation du secteur des marchés publics	La finalisation des projets prévus	50 %	100 %	
Aménager des zones et des artères commerciales	La valorisation des zones urbaines commerciales	L'opérationnalisation du fonds de garantie pour l'aménagement des zones commerciales		50 %	100 %
PROGRAMME 2.6 : APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME	La croissance du secteur touristique	La croissance des investissements durables			
Développer le tourisme balnéaire	L'accroissement des activités touristiques balnéaires	a) La finalisation des concepts d'aménagement et de plans d'affaires des zones ciblées b) La réalisation des activités d'aménagement des sites touristiques prévus c) L'accroissement annuel du nombre de touristes	b) 50 % c) 7 %	a) 50 % b) 100 % c) 7 %	a) 100 % c) 7 %
Développer un réseau d'éco tourisme, d'ethno tourisme et de tourisme d'aventure	L'accroissement des activités éco touristiques	a) La mise en place des infrastructures d'accueil des touristes b) Le renforcement annuel de la police touristique	a) 50 % b) 10 %	a) 100 % b) 10 %	b) 10 %
Développer le secteur des croisières	L'accroissement du secteur des croisières	La réalisation des études pour l'aménagement d'un port de croisières			100 %
PROGRAMME 2.7 : METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES MINÉRALES ET ÉNERGÉTIQUES	La croissance du secteur minier	La croissance des investissements durables			
Mettre en valeur les ressources minières	Le développement et la valorisation du secteur minier	a) La mise en place de mesures de contrôle et d'exploitation des sites miniers b) La réalisation d'un cadastre minier dans les 10 départements	a) 25 % b) 25 %	a) 50 % b) 50 %	a) 100 % b) 100 %
Exploiter durablement les carrières	La protection de l'environnement et la valorisation du secteur des carrières	La mise en place de mesures de contrôle et d'exploitation des carrières de sable	25 %	50 %	100 %
PROGRAMME 2.8 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI	L'amélioration de l'accès au marché du travail	La baisse du chômage			
Réaliser des travaux à haute intensité de main-d'œuvre	L'accroissement du nombre de travailleurs	L'accroissement du nombre de bénéficiaires à des projets structurants à haute intensité de main d'œuvre	10 %	10 %	10 %





6.3 >> LE GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE ?

Le grand chantier de la REFONDATION SOCIALE prévoit la mise en œuvre de NEUF PROGRAMMES.

RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE:

Une restructuration totale du secteur doit être envisagée pour l'adapter aux besoins de l'émergence du pays, en complémentarité avec le renforcement des pôles de développement. Il faut viser la mise en place de réseaux de centres universitaires dans ces pôles, de réseaux régionaux de centres de formation professionnelle et technique, d'un fonds en appui à la recherche et à l'innovation et d'un financement pour des bourses spécialisées.

ACCROÎTRE L'ACCÈS À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, FONDAMENTALE ET SECONDAIRE:

Les carences à ce niveau sont importantes: offre insuffisante, éducation de qualité moyenne, enseignants peu motivés, etc. Il faut mettre en place un réseau d'éducation préscolaire, d'écoles fondamentales, de lycées et d'écoles d'application et de certification d'aptitudes professionnelles à l'enseignement, des classes de formation pour les surâgés et les enfants hors du système ainsi que des services de cantine scolaire. Il faut aussi prendre en charge la petite enfance, éradiquer l'analphabétisme et promouvoir l'égalité des genres dans l'éducation.



ACCROÎTRE L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ:

La situation sanitaire du pays est précaire. Les taux de mortalité infantile et maternelle sont élevés et plusieurs pathologies touchent de larges fractions de la société. Le système de santé se caractérise par une couverture des soins insuffisante, aggravée par une mauvaise distribution des ressources humaines. Les priorités sont la mise en place de centres hospitaliers universitaires, d'hôpitaux de référence, d'hôpitaux communautaires de référence, de centres de santé avec lits et sans lits, la lutte contre les maladies endémiques et les épidémies, la mise en place d'un programme de santé scolaire, l'identification des personnes en difficulté et le renforcement des politiques en santé et population.

PROTÉGER ET VALORISER LES BIENS CULTURELS ET SOUTENIR LA CRÉATION CULTURELLE:

La culture doit être partie intégrante du développement national et local. Elle possède une valeur tant sur le plan social qu'économique dont il faut tirer avantage. Les interventions retenues consistent en la mise en œuvre d'un plan de protection et de valorisation des biens culturels, en la création de bureaux régionaux des archives nationales et de différents réseaux d'équipements ainsi qu'en la mise en place d'un fonds de développement culturel.

ACCROÎTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT:

L'accès au logement est contraint par une faible capacité financière et un cadre légal inapproprié, mais aussi par un ensemble de pratiques ayant trait à l'urbanisation, à la propriété du sol, aux façons de construire, aux possibilités de financement et aux démarches administratives. Les priorités portent sur le relogement des personnes sinistrées, l'accroissement de l'offre de terrains urbains viabilisés et le développement d'un dispositif financier pour l'habitat.

ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION CIVIQUE, DU SPORT, DES LOISIRS ET DE LA JEUNESSE:

L'éducation citoyenne, le sport, le loisir et le développement de la jeunesse sont importants pour l'intégration sociale et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie. Les priorités portent sur le développement de l'action civique, le développement du sport de haut niveau, la construction de centres multisports et de loisirs, le développement du sport scolaire et municipal, la promotion du sport pour tous et le développement des jeux handisports. Il faut aussi ici prioriser la protection et l'encadrement de la jeunesse.

METTRE EN PLACE UN SYSTÈME D'ASSURANCE SOCIALE POUR TOUS LES TRAVAILLEURS:

La mise en place d'un système d'assurance sociale élargi doit être considéré pour les travailleurs, tant du secteur formel que de l'économie informelle. Cette protection sociale doit leur permettre de faire face aux risques liés au marché du travail (maladies professionnelles, accidents du travail, chômage, retraites et décès) ou pour amortir des dépenses sociales non couvertes autrement. Il s'agit de se prémunir contre le risque de perte de revenus de travail ou de périodes d'inactivité. Il s'agit aussi de rendre plus attractif et flexible le marché formel du travail.

ORGANISER LA SOLIDARITÉ SOCIALE:

La solidarité sociale envers les plus démunis doit être assurée lorsqu'ils confrontent, de manière temporaire ou permanente, des difficultés particulières. À cet effet, il faut prévoir la construction de centres d'accueil d'insertion sociale pour enfants, de centres d'éducation spécialisée et d'établissements médicosociaux pour l'enfance inadaptée, d'ateliers de travail protégés pour personnes handicapées, de centres d'accueil pour adultes dépendants et de centres d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence.

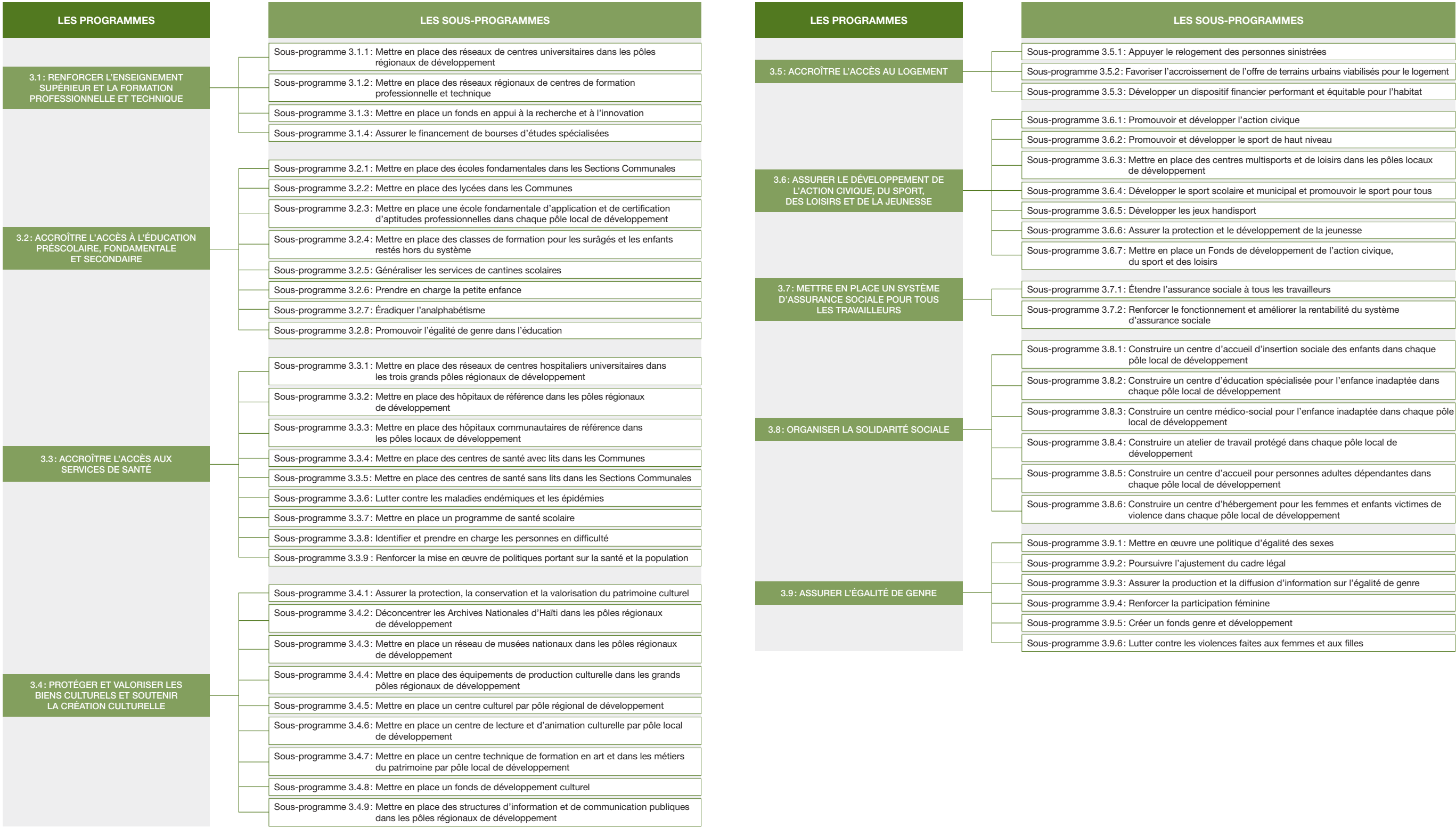
ASSURER L'ÉGALITÉ DE GENRE:

L'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont indispensables au développement social, au redressement économique et à la réduction de la pauvreté. Les interventions portent, notamment sur la mise en œuvre d'une politique d'égalité des sexes, le renforcement du cadre légal, la production et la diffusion d'information sur l'égalité de genre, le renforcement de la participation féminine dans le développement et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

Le schéma et le tableau qui suivent, présentent respectivement la liste des sous-programmes par programme de la refondation sociale ainsi que les effets attendus, les indicateurs de résultats et les cibles annuelles pour chacun d'eux.



Schéma 6 : LES PROGRAMMES ET LES SOUS-PROGRAMMES DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE



MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE

Tableau 13
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 3.1 : RENFORCER L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE	L'accroissement du niveau de scolarisation de la population	1. L'accroissement du nombre de personnes diplômées 2. La mise en place de réseaux hiérarchisés de centres universitaires et de formation professionnelle			
Mettre en place des réseaux de centres universitaires dans les pôles régionaux de développement	Une accessibilité accrue à des centres d'enseignement universitaire performants	La mise en œuvre annuelle d'un projet de réhabilitation/construction de campus universitaire	100 %	100 %	100 %
Mettre en place des réseaux régionaux de centres de formation professionnelle et technique	La disponibilité de centres de formation technique et professionnelle performants et adaptés au marché de l'emploi	La mise en œuvre annuelle d'un projet de réhabilitation/construction de centre de formation technique et professionnelle	100 %	100 %	100 %
Mettre en place un fonds en appui à la recherche et à l'innovation	La disponibilité du fonds	L'implantation et l'opérationnalisation du fonds		50 %	100 %
Assurer le financement de bourses d'études spécialisées	La disponibilité des bourses d'études spécialisées	L'implantation et l'opérationnalisation du fonds		50 %	100 %
PROGRAMME 3.2: ACCROÎTRE L'ACCÈS À L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE, FONDAMENTALE ET SECONDAIRE	L'accroissement des taux de scolarisation	1. L'accroissement du nombre d'élèves fréquentant les écoles fondamentales 2. Assurer à tous l'éducation primaire (objectif n° 2 ODM)			
Mettre en place des écoles fondamentales dans les Sections Communales	La disponibilité accrue d'écoles fondamentales performantes, réhabilitées et mieux équipées	a) La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction d'écoles fondamentales b) L'accroissement du nombre de bénéficiaires au programme Éducation pour tous c) L'implantation et l'opérationnalisation d'un système e-éducation	a) 100 % b) 10 %	a) 100 % b) 10 % c) 50 %	a) 100 % b) 10 % c) 100 %
Mettre en place des lycées dans les Communes	La disponibilité accrue de lycées performants, réhabilités et mieux équipés	La mise en œuvre annuelle d'un projet de réhabilitation/construction de lycées	100 %	100 %	100 %
Mettre en place une EFACAP dans chaque pôle local de développement	La disponibilité accrue d'EFACAP performants, réhabilités et mieux équipés	L'accroissement annuel du nombre d'enseignants bénéficiant du programme national de formation continue	10 %	10 %	10 %
Mettre en place des classes de formation pour les surâgés et les enfants restés hors du système	La disponibilité accrue de classes de formation spécialisées pour enfants performantes, réhabilitées et mieux équipées	L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme national de formation pour les surâgés	10 %	10 %	10 %
Généraliser les services de cantines scolaires	L'accès à une restauration appropriée en milieu scolaire	L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme national de cantines scolaires	10 %	10 %	10 %
Prendre en charge la petite enfance	Un encadrement adéquat de la problématique de la petite enfance	La mise en place du système d'information statistique éducative	100 %		
Éradiquer l'analphabétisme	L'accroissement effectif de la population ayant une formation scolaire de base	L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme national d'alphabétisation fonctionnelle	10 %	10 %	10 %

Tableau 13
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 3.3 : ACCROÎTRE L'ACCÈS AUX SERVICES DE SANTÉ	L'assurance d'offrir des services de santé accessibles de qualité à toute la population	1- La mise en place de réseaux hiérarchisés de centres de santé 2- Réduire la mortalité infantile (objectif n° 4 ODM) 3- Améliorer la santé maternelle (objectif n° 5 ODM) 4- Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et les autres maladies (objectif n° 6 ODM) 5- La diminution de la mortalité reliée aux maladies endémiques et épidémies			
Mettre en place des centres hospitaliers universitaires (CHU) dans les trois grands pôles régionaux de développement	Une disponibilité accrue à des centres hospitaliers universitaires performants	a) La finalisation de la construction de l'Hôpital de l'Université d'État b) La mise en œuvre annuelle d'un projet de réhabilitation/ construction de centres hospitaliers universitaires c) La mise en place d'un centre spécialisé par an	a) 50 % c) 100 %	a) 75 % b) 50 % c) 100 %	a) 100 % b) 100 % c) 100 %
Mettre en place des hôpitaux de référence (HR) dans les pôles régionaux de développement	Une disponibilité accrue à des centres hospitaliers de référence performants	La mise en œuvre annuelle d'un projet de réhabilitation/construction d'un hôpital de référence	100 %	100 %	100 %
Mettre en place des hôpitaux communautaires de référence (HCR) dans les pôles locaux de développement	Une disponibilité accrue à des centres hospitaliers communautaires performants	La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction de centres hospitaliers communautaires de référence	100 %	100 %	100 %
Mettre en place des centres de santé avec lits (CAL) dans les Communes	Une disponibilité accrue à des centres de santé avec lits performants	La réhabilitation/construction de 7 centres de santé avec lits par an	100 %	100 %	100 %
Mettre en place des centres de santé sans lits (CSL) dans les Sections Communales	Une disponibilité accrue à des centres de santé sans lits performants	La réhabilitation/construction de 12 centres de santé sans lits par an	100 %	100 %	100 %
Lutter contre les maladies endémiques et les épidémies	La régulation et la disparition éventuelle des maladies endémiques et épidémies	L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires aux campagnes nationales de prévention et de vaccination	10 %	10 %	10 %
Mettre en place un programme de santé scolaire	Une conscientisation accrue de l'importance de la vaccination et de l'hygiène personnelle	L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme national de santé scolaire	10 %	10 %	10 %
Identifier les personnes en difficulté	Un encadrement adéquat de la problématique des personnes handicapées	L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme national de réhabilitation et réintégration des personnes handicapées	10 %	10 %	10 %
Renforcer la mise en œuvre de politiques portant sur la santé et la population	Une conscientisation et un accroissement accru à un système de santé publique efficace, moderne et adapté	a) L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme national de la carte d'assurance-santé b) L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme de santé maternelle et infantile c) L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme de santé de la reproduction	a) 10 % b) 10 % c) 10 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 %	a) 10 % b) 10 % c) 10 %

Tableau 13
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 3.4 : PROTÉGER ET VALORISER LES BIENS CULTURELS ET SOUTENIR LA CRÉATION CULTURELLE	Le renforcement de l'identité et de la fierté nationale et la croissance de la fréquentation aux activités culturelles	L'accroissement des activités récréatives et touristiques à caractère culturel			
Assurer la protection, la conservation et la valorisation du patrimoine culturel	Un accroissement touristique lié à la valorisation et promotion du patrimoine culturel	a) La réalisation d'un projet de réhabilitation/aménagement du Parc national historique Sans Souci par an b) La réhabilitation des 6 forts ciblés et du Palais des 365 portes c) La réhabilitation des 3 théâtres à Port-au-Prince	a) 100 % b) 25 % c) 25 %	a) 100 % b) 50 % c) 50 %	a) 100 % b) 100 % c) 100 %
Mettre en place des bureaux régionaux d'Archives Nationales dans les pôles régionaux de développement	La disponibilité accrue aux Archives Nationales	La finalisation de la construction du complexe des archives historiques et publiques		50 %	100 %
Mettre en place un réseau de musées nationaux dans les pôles régionaux de développement	La disponibilité accrue aux musées nationaux	La finalisation de la réhabilitation des locaux du MUPANAH		50 %	100 %
Mettre en place des équipements de production culturelle dans les grands pôles régionaux de développement	Les artistes ont accès à de meilleures infrastructures pour leurs prestations et leur développement	La finalisation de la construction des centres de loisir et de spectacle prévus	50 %	100 %	
Mettre en place un centre culturel par pôle régional de développement	La disponibilité accrue à des centres culturels	La création d'un centre culturel par an	100 %	100 %	100 %
Mettre en place un centre de lecture et d'animation culturelle (CLAC) par pôle local de développement	La disponibilité accrue à des CLAC	La réhabilitation/construction de 4 centres de lecture et d'animation culturelle par an	100 %	100 %	100 %
Mettre en place un centre technique de formation en art et dans les métiers du patrimoine par pôle local de développement	La disponibilité accrue à des centres techniques de formation en artisanat et petits métiers	La mise en place d'une école atelier par an	100 %	100 %	100 %
Mettre en place un fonds de développement culturel	Un accroissement du développement et de la promotion des produits artistiques culturels	La création d'un espace d'animation, d'exposition et de vente de produits culturels, artistiques et artisanaux par an	100 %	100 %	100 %
Mettre en place des structures d'information et de communication publiques dans les pôles régionaux de développement	Un accroissement de la promotion de la culture	La création de 2 cellules régionales de communication par an	100 %	100 %	100 %

Tableau 13
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 3.5 : ACCROÎTRE L'ACCÈS AU LOGEMENT	L'assurance d'un logement décent à l'ensemble de la population	L'accroissement du nombre de propriétés privées permettant un niveau de vie moderne de qualité			
Appuyer le relogement des personnes sinistrées	L'amélioration des conditions de logement des personnes sinistrées	a) L'accroissement annuel de logements réhabilités b) L'accroissement de quartiers réhabilités c) La fermeture définitive de tous les camps de déplacés	a) 7 % b) 7 % c) 50 %	a) 7 % b) 7 % c) 100 %	a) 7 % b) 7 %
Favoriser l'accroissement de l'offre de terrains urbains viabilisés pour le logement	Un accroissement des terrains aptes à la construction domiciliaire	La réalisation d'études sur la disponibilité des terrains et les procédures d'urbanisme reliées		50 %	50 %
Développer un dispositif financier performant et équitable pour l'habitat	La disponibilité accrue de financement à la propriété privée	La mise en place de mécanismes de facilitation du microcrédit et de l'épargne	25 %	50 %	100 %
PROGRAMME 3.6 : ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTION CIVIQUE, DU SPORT, DES LOISIRS ET DE LA JEUNESSE	L'assurance d'avoir des jeunes citoyens responsables, conscientisés et prêts à prendre la relève	1. L'accroissement du nombre de personnes participant à des programmes de formation et d'encadrement de la jeunesse 2. L'accroissement de la diversité de l'offre sportive et de loisir			
Promouvoir et développer l'action civique	Une conscientisation accrue de l'importance de l'action civique et de la responsabilité citoyenne	La construction de 3 centres régionaux de services civiques par an	100 %	100 %	100 %
Promouvoir et développer le sport de haut niveau	Une conscientisation accrue de l'importance du sport de haut niveau pour le développement humain	La construction de 2 centres sportifs d'excellence	25 %	50 %	100 %
Mettre en place des centres multisports et de loisir dans les pôles locaux de développement	La disponibilité accrue et décentralisée à des centres multisports et de loisir	La mise en œuvre annuelle de la construction de centres multisports et de loisir	100 %	100 %	100 %
Développer le sport scolaire et municipal et promouvoir le sport pour tous	Une conscientisation accrue de l'importance du sport pour le développement social et humain	La réhabilitation/construction et l'équipement de 2 centres sportifs et de loisir par an	100 %	100 %	100 %
Développer les jeux handisports	Une conscientisation accrue de l'importance du sport pour les personnes handicapées sur le plan social et humain	L'accroissement annuel du nombre de bénéficiaires au programme national Handisport	7 %	7 %	7 %
Assurer la protection et le développement de la jeunesse	Une conscientisation accrue de l'importance de la protection et du développement des jeunes	La mise en place annuelle de projets de développement de valorisation d'initiatives des jeunes	100 %	100 %	100 %

Tableau 13
MATRICE DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS DU GRAND CHANTIER DE LA REFONDATION SOCIALE

Sous-programmes	Effets attendus	Indicateurs de résultats	Cibles		
			2014	2015	2016
PROGRAMME 3.7 : METTRE EN PLACE UN SYSTÈME D'ASSURANCE SOCIALE POUR TOUS LES TRAVAILLEURS	L'assurance d'une couverture sociale adaptée à tous les travailleurs	L'accroissement du nombre de personnes bénéficiant d'une couverture sociale			
Étendre l'assurance sociale à tous les travailleurs	La disponibilité accrue d'une couverture d'assurance sociale pour tous les travailleurs	a) La réalisation d'une étude technique sur les pratiques actuelles d'assurance suivie de recommandations b) La mise en place de campagnes de sensibilisation		a) 100 % b) 100 %	
Améliorer la rentabilité du système d'assurance sociale	La rentabilité accrue d'une couverture d'assurance sociale pour tous les travailleurs	La réalisation des audits et l'informatisation de l'ONA et de l'OFATMA		50 %	100 %
PROGRAMME 3.8 : ORGANISER LA SOLIDARITÉ SOCIALE	La réduction des inégalités sociales et de la violence envers les femmes et les enfants	1. L'accroissement du nombre de bénéficiaires 2. L'accroissement de la diversité de l'offre de services spécialisés			
Construire un centre d'accueil d'insertion sociale dans chaque pôle local de développement	La disponibilité accrue à des centres d'insertion sociale	La mise en œuvre annuelle de projets de réhabilitation/construction de 2 centres de transit et de réinsertion	100 %	100 %	100 %
Construire un atelier de travail protégé dans chaque pôle local de développement	La disponibilité accrue à des ateliers de travail protégé	La construction de 2 ateliers de travail protégé par an	100 %	100 %	100 %
Construire un centre d'accueil pour personnes adultes dépendantes dans chaque pôle local de développement	La disponibilité accrue à des centres d'accueil pour personnes adultes dépendantes	La mise en œuvre annuelle de la construction d'un centre d'hébergement pour les personnes du 3 ^e âge ou adultes dépendants	100 %	100 %	100 %
Construire un centre d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence dans chaque pôle local de développement	La disponibilité accrue à des centres d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence	La mise en œuvre annuelle de la construction d'un centre d'hébergement pour les femmes et enfants victimes de violence	100 %	100 %	100 %
PROGRAMME 3.9 : ASSURER L'ÉGALITÉ DE GENRE	L'assurance d'une société équitable, juste et égalitaire	1. L'accroissement de la participation des femmes aux activités économiques, politiques et sociales 2. Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (objectif n° 3 ODM) 3. La réduction des actes de violence commis envers les femmes et les filles			
Créer un fonds genre et développement	La disponibilité du fonds	La mise en place annuelle de projets de promotion d'opportunités économiques dans les régions rurales	100 %	100 %	100 %
Lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles	Une conscientisation accrue de l'importance de la prévention de la violence faites aux femmes et aux filles	La mise en place annuelle de campagnes nationales de prévention et de protection contre les violences sexospécifiques	100 %	100 %	100 %



